

ASTRADAL CONSEIL & FORMATIONS

CATALOGUE

Des formations professionnelles sur mesure

Entités publiques et entreprises

ASTRADAL CONSEIL & FORMATIONS

En partenariat avec Aleph Experts Conseil & Formation

Paris - Bordeaux - Toulouse

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755632875

Certification Qualiopi AC-REF-003-02

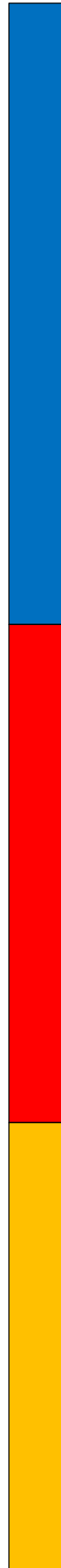
Titres des formations

Le cadre juridique de la cybersécurité
Conformité et perspectives des normes cybersécurité
Hygiène informatique cybersécurité
Initiation à la cybersécurité
Organisation et sécurité du système d'information cybersécurité

La sécurité des déplacements à l'étranger
Initiation à la lutte contre la malveillance
Le cadre légal de la lutte contre la malveillance
Le dispositif anti-corruption
L'immobilier face au blanchiment et au financement du terrorisme
Protéger son établissement
Règle d'installation de la détection intrusion
Règle d'installation vidéosurveillance
Se protéger du vol et de l'effraction
Initiation à la prévention du terrorisme
Initiation à la prévention du risque terroriste biologique
Initiation à la prévention du risque terroriste chimique

La sécurité incendie des bâtiments d'habitations
La sécurité incendie des établissements type J « structures personnes âgées »
La sécurité incendie des établissements soumis au code du travail
Extincteur automatique à eau type Sprinkleur
Extinction automatique à mousse haut foisonnement
Construction, comportement au feu
Ouvrages séparatifs coupe-feu
Mener une mission d'audit et de vulnérabilité incendie
Organisation et management incendie
Détection automatique d'incendie
Installation des Robinets Incendie Armés et postes additivés
Préparer la visite de la commission de sécurité en ERP
Plan d'Opération Interne (P.O.I)
Réglementation incendie en ERP

Aide et soins à la personne
Analyser un accident du travail
Assurer sa mission de salarié compétent
Document unique
Evaluer les risques d'accident du travail
Gérer un conflit
S'initier à la prévention des risques psychosociaux
Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux
L'accessibilité des ERP
Troubles musculosquelettiques : initier, piloter, manager son projet
Troubles musculosquelettiques : devenir personne ressource



Le plan communal de sauvegarde (P.C.S)
Le plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S)
Surveiller les risques opérationnels de son entreprise

Gestion du stress
Faire face à la pression professionnelle
Développer des relations professionnelles efficaces

Bonnes pratiques d'hygiène alimentaire
Déclaration nutritionnelle et mise conformité de l'étiquette - INCO





CADRE JURIDIQUE DE LA CYBERSECURITE

En cas d'attaque, les données, les données personnelles d'une entreprise, celles de ses partenaires ou de ses clients peuvent être dérobés et divulgués. Une entreprise doit donc prendre conscience du risque pénal que la criminalité lui fait courir. Sa responsabilité pourrait également être engagée en cas de non-respect de la réglementation relative à la sécurisation des systèmes d'informations.

Durée : 7 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout dirigeant ou salarié souhaitant se former aux fondamentaux de la protection face à la cybercriminalité

Pré-requis : connaissances générales des systèmes d'information et du guide d'hygiène de l'ANSSI

Objectifs pédagogiques :

- Déterminer le cadre juridique applicable aux enjeux techniques de protection et de défense d'un système d'information et comprendre son évolution
- Appréhender les enjeux juridiques liés aux données et à leur exploitation
- Maîtriser les risques juridiques

Les + de la formation

- Une approche précise de l'ensemble des enjeux
- La participation d'un juriste lié aux nouvelles technologies
- Des démonstrations d'attaque et de défense

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Etude de cas concrets, exposés, débats

PROGRAMME

EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

- ✓ Les lois et réglementations en matière de protection des individus
- ✓ L'évolution du cadre juridique de la protection des données à caractère personnel
- ✓ La notion de confidentialité
- ✓ La propriété intellectuelle

LES RISQUES JURIDIQUES ET INFRACTIONS PENALES

- ✓ Accès et maintien frauduleux, introduction de données, modification ou suppression de données
- ✓ Collecte, proportionnalités et données à caractère personnel
- ✓ Contrefaçon
- ✓ Violation du secret

LES PRECAUTIONS JURIDIQUES

- ✓ Les demandes d'autorisation
- ✓ La constitution de preuves
- ✓ La charte d'utilisation
- ✓ La sensibilisation et la responsabilisation des utilisateurs

ACTIONS EN CAS DE LITIGE

- ✓ Evaluer et prouver un préjudice
- ✓ Identifier le responsable
- ✓ Les poursuites judiciaires sans accord amiable

LE ROLE DES AUTORITES DE CONTROLE

- ✓ Les agences spécialisées

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com



CONFORMITE ET PERSPECTIVES DES NORMES CYBERSECURITE

Pour protéger les activités, il est nécessaire de mettre à la fois des outils réduisant la surface d'attaque offerte, et les contre-mesures adaptées à l'environnement. Elle doit également se conformer à un contexte normatif et réglementaire en perpétuelle évolution. L'entreprise doit se doter des moyens permettant d'anticiper, de détecter et de répondre aux attaques subies en suivant les normes en vigueur. Cette formation permet d'identifier les différents acteurs de la cyber sécurité. Elle permet de mettre en évidence les acteurs ainsi que les normes qui garantissent les exigences légales. Elle permet également de présenter les méthodes d'audit.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout dirigeant ou salarié souhaitant se former aux fondamentaux de la protection face à la cybercriminalité

Pré-requis : connaissances générales des systèmes d'information et du guide d'hygiène de l'ANSSI

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les acteurs de la conformité
- Connaître les règles de conformité légale et par secteur d'activités
- Connaître les normes
- Connaître les méthodes d'audit

Les + de la formation

- La remise d'un ouvrage récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier
- Exposés, démonstrations

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil- formations@astradal.com

PROGRAMME

LA CONFORMITE

- ✓ Les acteurs de la conformité
- ✓ Conformité aux normes ISO

CONFORMITE AUX EXIGENCES LEGALES

- ✓ Politique de Sécurité des systèmes d'Information de l'Etat (PSSIE)
- ✓ Instructions Générales Interministérielles
- ✓ Instructions Interministérielles
- ✓ Les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV)
- ✓ Protection des données (CNIL)
- ✓ Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD)

CONFORMITE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

- ✓ Règlement européen « Bâle II »
- ✓ Norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement
- ✓ Politique de sécurité des systèmes d'informations des ministères

LES METHODES D'AUDIT

- ✓ Introduction à l'audit COBIT
- ✓ Via la demande de certification ISO

LES PERSPECTIVES

- ✓ Les nouveaux métiers de la cybercriminalité
- ✓ Les certifications
- ✓ L'ANSSI
- ✓ Les obligations juridiques
- ✓ L'IOT

VALIDATION DES ACQUIS par QCM



Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



HYGIENE INFORMATIQUE CYBERSECURITE

L'hygiène informatique s'adresse à toutes les entités dotées d'une direction des Systèmes d'Information (DSI) ou de professionnels dont la mission est de veiller à leur sécurité.

Si les mesures d'hygiène avaient été appliquées, la majeure partie des attaques informatiques aurait pu être évitée. Cette formation vise à expliquer les 42 règles d'hygiène informatique présentées dans le guide édité par l'ANSSI.

Durée : 7 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout dirigeant ou salarié souhaitant se former aux fondamentaux de la protection face à la cybercriminalité

Pré-requis : connaissance de base des systèmes d'information

Objectifs pédagogiques :

- Appliquer les mesures proposées pour maximiser la sécurité du système d'informations
- Acquérir les réflexes d'hygiène

Les + de la formation

- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- Le guide de l'ANSSI remis à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, explications pour chaque règle d'hygiène du guide
- Des cas concrets étudiés
- Débats, participation active des stagiaires

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

L'AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (ANSSI)

- ✓ Missions
- ✓ Organisation
- ✓ Rayonnement scientifique

LA CYBERCRIMINALITE

- ✓ Les chiffres
- ✓ L'évolution de la menace
- ✓ Les cibles privilégiées

MODE D'EMPLOI DU GUIDE

- ✓ L'état des lieux

LES 42 REGLES D'HYGIENE AVEC SES 10 RUBRIQUES

- ✓ Sensibiliser et former
- ✓ Connaître le système d'information
- ✓ Authentifier et contrôler les accès
- ✓ Sécuriser les postes
- ✓ Sécuriser le réseau
- ✓ Sécuriser l'administration
- ✓ Gérer le nomadisme
- ✓ Maintenir le système d'information à jour
- ✓ Superviser, auditer, réagir
- ✓ Pour aller plus loin

L'OUTIL DE SUIVI

LA STRATEGIE DE LA FRANCE EN MATIERE DE DEFENSE ET DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

- Présentation générale
- Débat – Questions/Réponses avec pour animateur le formateur

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INITIATION A LA CYBERSECURITE

Aucune entreprise n'est invincible, quelle que soit sa taille, sa localisation ou son secteur d'activité. Le problème est d'autant plus critique que les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées. Si leurs motivations sont variables, leur impact s'avère souvent paralysant pour les entreprises, leurs clients ou même la société. En effet, certaines attaques touchent les infrastructures publiques vitales comme les hôpitaux et les aéroports.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout dirigeant ou salarié souhaitant se former aux fondamentaux de la protection face à la cybercriminalité

Pré-requis : connaissance de base des systèmes d'information

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et comprendre les enjeux de la cyber sécurité
- Connaître et comprendre les principaux types d'attaques et leurs conséquences
- Identifier les méthodes de protection

Les + de la formation

- Des cas concrets étudiés
- Une approche adaptée aux PME/PMI et collectivités

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, démonstrations
- La remise de documents, référentiels

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

ENVIRONNEMENT DE LA CYBERSECURITE

- ✓ Définition
- ✓ Les acteurs – Les composants

ORGANISATION DE LA CYBERSECURITE

- ✓ Les métiers, le management
- ✓ Les Ressources Humaines
- ✓ Définition des pôles
- ✓ Sensibilisation des différents acteurs

LES NOUVEAUX ENJEUX

- ✓ L'évolution de la Cybercriminalité
- ✓ Menaces, vulnérabilités

LES ANGLES D'APPROCHES

- ✓ Juridique, organisationnel, technique, humain avec l'ingénierie sociale
- ✓ La gestion du risque et son cycle de vie

L'EXPLOITATION DES DONNEES, LES TYPES D'ATTQUES

- ✓ Connaître les menaces et les principales attaques
- ✓ Les différents profils des attaquants
- ✓ Les différentes facettes : du codeur au hacker
- ✓ Le cyber espionnage, la cybercriminalité, le cyber activisme, le cyber terrorisme, la cyber guerre au service des gouvernements et de l'espionnage
- ✓ Les outils utilisés lors des attaques
- ✓ Le déroulement d'une attaque
- ✓ Les outils de protection (Antivirus, antispyware, pare-feu, sondes)

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LA SECURITE DES DEPLACEMENTS A L'ETRANGER

La menace terroriste, particulièrement élevée à l'encontre des intérêts nationaux et des ressortissants français à l'étranger, comme la dégradation de la situation sécuritaire dans certaines régions du monde, compliquent l'exercice d'activités à l'étranger et imposent de porter une attention particulière à la préparation de la mission en faisant preuve d'une grande vigilance pendant le déplacement, que ce soit dans des pays proches ou plus éloignés. Cette formation rentre dans les dispositions de prévention à prendre par tout chef d'entreprise devant envoyer des salariés à l'étranger.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk Manager, commerciaux, ingénieurs, salariés devant se rendre à l'étranger.

Pré-requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer le risque sûreté à l'international
- Prévenir les situations de crise

Les + de la formation

- Le vécu à l'étranger du formateur
- Des cas concrets exposés et étudiés
- Une approche des formations spécialisées « risques pays »
- La possibilité de rédiger des consignes de prévention avec le formateur
- Une présentation d'un système de géo-localisation

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages, participation active
- La remise d'un dossier de base

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

LA SITUATION SECURITAIRE DANS LE MONDE

- ✓ Classification et évolution des risques
- ✓ Les risques principaux d'atteinte par continent
- ✓ La position des assureurs
- ✓ Les représentations françaises et missions

LES ACTEURS DE LA PREVENTION

- ✓ Rôle de l'Etat français – Les dispositifs de crise
- ✓ Obligation de l'employeur et du salarié
- ✓ Les démarches administratives internes

APPRENTISSAGE DES RISQUES

- ✓ L'héritage des méthodes de la guerre froide
- ✓ Particularités en fonction de l'activité professionnelle
- ✓ Particularités en fonction de la conjoncture ou géopolitique du moment

PREPARATION DE LA MISSION PROFESSIONNELLE

- ✓ Composition d'un sac d'urgence
- ✓ Comportement et bonnes pratiques à l'étranger
- ✓ Sécurisation des lieux de vie, de travail, de transits, des déplacements – Présentation d'un système individuel de géo localisation
- ✓ Détection des surveillances et des situations à risques
- ✓ Gérer ses peurs, préparation psychologique
- ✓ Conduites à tenir face aux tentatives d'agressions, enlèvements, compromission, attaques terroristes

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la rédaction d'un ordre de mission (code du travail) et consignes de prévention

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



ORGANISATION ET SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION CYBERSECURITE

L'expérience montre que la sécurité des systèmes d'information n'est pas une question technique ou qu'un sujet d'organisation et/ou de communication. Au sein d'un grand groupe ou même dans une société aux responsabilités réparties, il est essentiel de mettre en place une gouvernance de la sécurité adaptée à la culture de l'organisation, capable de fédérer l'ensemble des actions. Cette formation permet de présenter les bases d'une organisation ainsi que la sécurité des SI dans le domaine de la cyber criminalité.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout dirigeant ou salarié souhaitant se former aux fondamentaux de la protection face à la cybercriminalité

Pré-requis : connaissances générales des systèmes d'information et du guide d'hygiène de l'ANSSI

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre l'organisation technique des SI
- Comprendre l'enjeu humain et matériel de la cyber sécurité

Les + de la formation

- Un dossier détaillé remis à chaque stagiaire
- Un intervenant, expert auprès de grands comptes

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama
- Etude de cas concrets, exposés, débats

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

ORGANISATION

- ✓ Technique
- ✓ Labs : sensibilisation – ingénierie sociale

LA SECURITE PHYSIQUE

- ✓ Les équipements du réseau
- ✓ Accès aux équipements et authentification AAA

LA GESTION DES ACCES

- ✓ Identification et authentification
- ✓ Gestion des mots de passe
- ✓ Authentification forte (*two-factor authentication*)
- ✓ SSO (*Single Sign-on*)
- ✓ Principes d'autorisation et modèles

LA SUPERVISION

- ✓ Traçabilité et gestion (*logs*)

LA SECURITE DES APPLICATIONS

- ✓ Les enjeux de sécurité durant le cycle de développement
- ✓ Les failles fréquentes
- ✓ Sécurisation des applications web et OWASP
- ✓ Utilisation de pare-feu applicatif : WAF

LA SECURITE DU CLOUD

- ✓ Les principaux acteurs, la sécurité selon le type de Cloud (public, privé, hybride)
- ✓ La sécurisation des environnements virtuels
- ✓ Confidentialité et emplacement des données
- ✓ Niveaux de disponibilité et de services (besoins de SLA)
- ✓ Respect des lois et réglementation

LABS

- ✓ Escalade des privilèges, sécurité physique, analyse des Flux réseau, ...

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INITIATION A LA LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

Les PME-PMI ou collectivités sont très vulnérables face aux risques tels que la malveillance, la fraude. Elles ne sont pas forcément organisées pour lutter efficacement contre de tels actes. Les conséquences prévisibles sont d'abord économiques : perte de clientèle...mais aussi par l'atteinte à l'image parfois irréversible avec une nouvelle fois des effets négatifs sur les activités. Cette formation permet de mener une réflexion pour construire un plan de prévention.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio
Public visé : Dirigeants, DRH, responsables sécurité/sûreté, Risk Manager, chargés de la gestion d'un établissement tertiaire ou industriel, toute personne souhaitant s'initier à la sûreté

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Catégoriser le risque de malveillance en entreprise ou en collectivité
- Appliquer le cadre juridique de la sûreté à ses besoins
- Identifier les solutions organisationnelles et matérielles, maîtriser les coûts liés à la prévention des actes de malveillance

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Des cas concrets étudiés
- Des témoignages sur des situations vécues

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages, participation active
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LA MALVEILLANCE EN FRANCE

- ✓ Chiffres de la délinquance en France et dans le monde
- ✓ Les indicateurs de la malveillance
- ✓ Impacts sur la population, PME-PMI, collectivités, Grand Groupes
- ✓ La « société de la peur » : échanges, débat

L'ETABLISSEMENT FACE AU RISQUE DE MALVEILLANCE

- ✓ Objectifs de la lutte contre la malveillance
- ✓ Le cadre légal de la sûreté
- ✓ Identification du risque de malveillance
- ✓ L'environnement, facteur influant
- ✓ Les interlocuteurs et acteurs de la sûreté
- ✓ L'implication de la sécurité incendie

LES MOYENS DE LA SURETE

- ✓ Principes et définitions
- ✓ Certifications et normalisation
- ✓ Principales solutions humaines internes et externes
- ✓ Principales solutions techniques
- ✓ La prévention et l'intervention

ETUDE DE CAS

- ✓ Participation active de tous les stagiaires à la recherche de solutions de sûreté pour trois cas présentés
- ✓ Le stagiaire peut présenter sa propre problématique à solutionner (*nous prévenir avant le début de la formation*)

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LE CADRE LEGAL DE LA LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

« La loi s'applique à tous ». En matière de lutte contre la malveillance, la loi détermine ce qu'il est possible de mener comme actions pour un citoyen, une entreprise, des services de police. Par méconnaissance, transgresser les règles revient à devenir un malfaiteur et fait du malfaiteur une victime. Cette formation précise les limites d'action de la lutte contre les actes de malveillance.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : gestionnaires de bâtiments d'habitation, agents immobiliers, responsables sécurité/sûreté, collectivités, consultants, assureurs, architectes, acquéreurs de bâtiments d'habitation, maîtres d'ouvrages, toute personne souhaitant s'initier à la sûreté

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Prendre en compte les obligations légales pour établir un plan de prévention contre les risques de malveillance
- Identifier les différents acteurs associés à la lutte contre les actes de malveillance et moyens d'action
- Identifier les moyens techniques et leur utilisation en toute légalité

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Des cas concrets étudiés
- Des témoignages sur des situations vécues
- Possibilité pour le stagiaire d'établir son plan de prévention

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages
- La remise d'un dossier de base

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

NOTIONS DE DROIT PENAL ET DE PROCEDURE PENALE

- ✓ Organisation de la justice
- ✓ La propriété privée et intellectuelle
- ✓ Les cas des établissements classés

ROLE ET PREROGATIVES DES FORCES DE L'ORDRE

- ✓ Organisation des forces de l'ordre
- ✓ La prévention et la répression
- ✓ Les limites d'action

ROLE ET PREROGATIVES DE L'ENTREPRISE

- ✓ Les différentes responsabilités
- ✓ La responsabilité pénale et civile
- ✓ Le code du travail, les réglementations associées
- ✓ La délimitation entre mesures de sécurité et sûreté
- ✓ Les délégations de pouvoirs
- ✓ Le cas des chargés de sécurité habilités
- ✓ Le droit à la légitime défense et le droit d'appréhension
- ✓ Le cadre juridique des sociétés prestataires de sécurité – moyens matériels et humains, coûts, limite d'action
- ✓ Une organisation modèle

LES MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS DE SURVEILLANCE

- ✓ Le cadre juridique des technologies de surveillance (vidéosurveillance, système d'alarme, contrôle d'accès, etc.)
- ✓ L'intervention en cas d'alerte intrusion ou incendie

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ QCM ou rédaction d'un plan de prévention

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LE DISPOSITIF ANTI-CORRUPTION

La loi Sapin II a modifié profondément le paysage français de lutte anti-corruption, dotant la France d'instruments de prévention inédits. Les sociétés françaises ont pour obligation d'intégrer des mesures pouvant être contrôlés par l'Agence française Anti-corruption (AFA). Leur manquement est passible de lourdes sanctions. Cette formation donne aux entreprises les clés pour monter et actualiser un programme de conformité alliant les spécificités propres à chacune d'elle et les exigences légales.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables juridiques, Compliance Officers anticorruption, responsable sûreté, risk manager, juristes, tout acteur d'un programme anticorruption

Pré-requis : Être confronté à la conformité anticorruption dans sa pratique

Objectifs pédagogiques :

- Mettre en place et actualiser un programme
- Identifier les risques de corruption
- Cerner le cadre national et international
- Adopter des bonnes pratiques

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Des formateurs juristes ou issus de ministères français concernés par la lutte contre la corruption avec des exposés de cas vécu

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Participation active avec exercices, études de cas, échanges, témoignages

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

HISTORIQUE

- ✓ Corruption sous la Vème République
- ✓ Etat des lieux de la corruption en France

AVANT-PROPOS

- ✓ Définitions
- ✓ La lutte anti-corruption
- ✓ Infographie de la loi

LES MECANISMES DE LA LOI SAPIN II

- ✓ Lutte contre la corruption et le trafic d'influence
- ✓ Convention judiciaire d'intérêt public
- ✓ Agence française anti-corruption

ELABORATION DU PROGRAMME DE PREVENTION

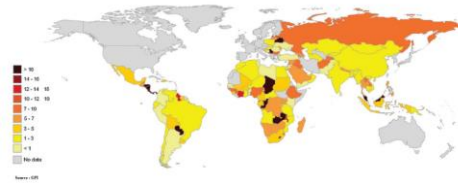
- ✓ Cartographie
 - Evaluations des risques
 - Définir les rôles
 - Analyser l'exposition aux risques
- ✓ Le code de conduite
- ✓ Procédures d'évaluation/DUE diligence
 - Eléments d'alerte et DUE diligence
 - Gestion partagée du projet
- ✓ Procédures de contrôles comptables
- ✓ Dispositif de formation
 - Susciter, diffuser, constituer, développer
- ✓ Dispositif d'alerte interne
 - Principes généraux
 - Article 2 de l'AU-004
- ✓ Régime disciplinaire
- ✓ Dispositif de contrôle et d'évaluation interne et mesures mises en œuvre

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Exercice : gérer une situation donnée

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



L'IMMOBILIER FACE AU BLANCHIMENT ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME

La transposition de la 3^{ème} Directive européenne en droit français par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application modifie sensiblement le cadre de vigilance contre le blanchiment de capitaux et le financement terroriste. Elle implique des professions assujetties une révision de leur dispositif et une obligation de formation de tous les personnels.

Durée : 7 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Professionnels de l'immobilier, de la banque et de la finance, experts-comptables et commissaires aux comptes, avocats agissant en qualité de fiduciaires, notaires, administrateurs judiciaires, etc.

Pré-requis : occuper un poste justifiant de cette formation

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser le cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment d'argent

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Des formateurs issus des métiers de la lutte contre le blanchiment avec l'exposé de cas vécus

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Pédagogie active basée sur des exercices, des études de cas, des échanges, des témoignages de situations vécues

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LE BLANCHIMENT D'ARGENT

- ✓ Définition
- ✓ Typologie de blanchiment

LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

- ✓ Les autorités publiques en charge de la LAB/FT
- ✓ Les professionnels du secteur privé

LES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS AUX OBLIGATIONS ANTI-BLANCHIMENT

- ✓ Les professionnels assujettis
- ✓ Les professionnels non assujettis

LES OBLIGATIONS DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

- ✓ L'obligation de mettre en place un système d'évaluation
- ✓ Les obligations de vigilance
- ✓ Les obligations déclaratives

CONSTRUIRE ET PERENNISER UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

- ✓ Choix lors de la mise en place d'un dispositif, contrôles manuels et/ou automatisés
- ✓ Définition des procédures internes
- ✓ Dispositifs de conservation et de traçabilité
- ✓ Détection et surveillance : les indicateurs d'alerte
- ✓ Dysfonctionnement et actions

CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTROLE

- ✓ La posture légale

ETUDE DES CAS TYPOLOGIQUES

- ✓ 09 cas typologiques traités par TRACFIN

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



PROTEGER SON ETABLISSEMENT

La sécurité contre la malveillance est compatible avec l'ouverture au public, comme avec sécurité incendie et les risques de panique. Sécurité et sûreté doivent se compléter dans le respect de la réglementation. Pour arrêter les bons choix, cette formation propose une approche simple de la prévention, de la gestion des risques pour les ERP ou les établissements industriels.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, chargé de la gestion d'un établissement.

Pré-requis : connaissance de l'établissement à protéger

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser la gestion des risques, malveillance et incendie
- Connaître la réglementation
- Effectuer des choix sécuritaires
- Adopter des bonnes pratiques

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Une étude des règles des compagnies d'assurance
- Des solutions techniques ou d'organisation
- Possibilité d'établir un plan de prévention et protection pour son établissement avec l'assistance du formateur (nous contacter avant le début de la formation)

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Une visite commentée d'installations

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

Avec visite d'un établissement

INTRODUCTION

- ✓ Cartographie des sinistres en France
- ✓ Evolution de la malveillance et réponses apportées

LA SURETE CONTRE LA MALVEILLANCE

- ✓ Cadre légal
- ✓ Les principes de la détection intrusion
- ✓ Les règles APSAD (Assurance)
- ✓ Préparer des circuits de visite
- ✓ L'aide des systèmes de vidéo
- ✓ Méthode d'observation préventive
- ✓ Plan simplifié de prévention

LA SECURITE INCENDIE

- ✓ Le classement des ERP ou site industriel
- ✓ Les commissions de sécurité
- ✓ Les travaux et installations techniques
- ✓ Les moyens de secours, humains et matériels
- ✓ Les règles APSAD (Assurance)
- ✓ L'évacuation
- ✓ Le choix des matériels de prévention et de lutte

LA SECURITE GENERALE

- ✓ Sécuriser une réserve contre la malveillance et l'incendie
- ✓ Les 11 propositions de protection
- ✓ La maintenance des bâtiments anciens
- ✓ La foudre, fuites de gaz, inondation
- ✓ Le plan de prévention (Art.R.237-8 du code du travail)
- ✓ Les principes de sécurité pour les livraisons

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



REGLE D'INSTALLATION DETECTION INTRUSION

Une installation de détection d'intrusion a pour objectif la surveillance des éléments de valeur (biens, mobiliers, fonds et valeurs, ainsi que les produits et documents). Cette formation concerne les prescriptions des assureurs relatives à la surveillance des locaux professionnels quelle qu'en soit la superficie et aux habitations de superficie supérieure à 600 m². Elle permet de concevoir une installation de détection pour toute habitation.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio
Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, chargé de la gestion d'un établissement, collectivités, consultants, assureurs, syndicats, usagers

Pré-requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Construire une installation répondant aux besoins
- Maîtriser la réglementation
- Conseiller des usagers

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Une étude des règles des compagnies d'assurance
- Une règle APSAD R55 remise à chaque participant
- La possibilité de concevoir une installation lors de l'évaluation des acquis (nous contacter avant le début de la formation)

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Une visite ou étude d'une installation de détection

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

Avec visite ou étude d'une installation de détection

INTRODUCTION

- ✓ Sigles et abréviations
- ✓ Les textes réglementaires
- ✓ Définitions

MISE EN ŒUVRE

- ✓ Règles de conception, installation, alimentation électrique, cahier des charges

RECEPTION DE L'INSTALLATION

- ✓ Dossier technique, vérification de conformité, étude de prix

MAINTENANCE

- ✓ Vérifications, maintenance corrective, registre de maintenance, modifications ultérieures, télé-paramétrages

DISPOSITIONS ET REGLES D'ASSURANCE

- ✓ Généralités : prescriptions générales, certificat et déclaration de conformité, compte-rendu de vérifications
- ✓ Détecteurs, dispositifs d'alarme, réception et maintenance
- ✓ Sites de superficie inférieure et supérieure à 600 m²
- ✓ Obligations de l'installateur et de l'utilisateur

VISITE D'UNE INSTALLATION ET PRESENTATION DE MATERIELS

- ✓ Présentation ou étude d'une installation de détection
- ✓ Essai de fonctionnement

EVALUATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



REGLE D'INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE

Une installation de surveillance par caméras impose de respecter les règles légales et techniques. Cette formation définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les installations de vidéosurveillance pour garantir leur efficacité dans toutes les circonstances préalablement établies.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio
Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, chargé de la gestion d'un établissement, collectivités, consultants, assureurs, syndicats, usagers

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Construire une installation répondant aux besoins
- Maitriser la réglementation
- Conseiller des usagers

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Une étude des règles des compagnies d'assurance
- Une règle APSAD R82 remise à chaque participant
- La possibilité de concevoir une installation lors de l'évaluation des acquis (nous signaler avant formation)

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Une visite d'installation sous vidéosurveillance

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

INTRODUCTION

- ✓ La vidéosurveillance en France, avantages et inconvénients
- ✓ Glossaire spécialisé
- ✓ Rôle d'une installation

ANALYSE DES BESOINS

- ✓ Identifier les secteurs visualisés, les rôles, le mode d'exploitation envisagés, les critères d'intégrité et l'autonomie de l'installation

CONCEPTION D'UN SYSTEME

- ✓ Exigences générales et de prise de vue, de transport des données, de restitution de l'image, spécifiques à la télé vidéo
- ✓ Etude des prix de différentes installations

REALISATION DE L'INSTALLATION - CONTROLE

- ✓ Les différentes liaisons, distribution des images, compression
- ✓ Vérification générale, fonctionnelle
- ✓ Résultats des contrôles et mise en service

RECEPTION DE L'INSTALLATION

- ✓ Préventive, corrective, visites
- ✓ Modifications, télémaintenance

PRESENTATION DE MATERIELS

- ✓ Mise en œuvre d'un système de vidéosurveillance

EVALUATION DES ACQUIS

- ✓ Par analyse des besoins sur une étude de cas, conception d'un système et réalisation d'un dossier technique
- ✓ Correction entre stagiaires sous le contrôle du formateur

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



SE PROTEGER DU VOL ET L'EFFRACTION

En France, on enregistre une effraction de domicile toutes les 25 secondes. La moyenne des butins est de 1.800 euros et autant pour les dégâts. Les magasins et locaux professionnels sont la cible privilégiée des cambrioleurs, notamment en période de fin d'année, lorsque les entreprises font le plein de matériel pour répondre à la demande des clients. Cette formation permet de comprendre comment fonctionne le cambrioleur et de prendre des mesures de prévention.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio
Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, particulier, chargé de la gestion d'un établissement tertiaire ou industriel, collectivités, toute personne souhaitant s'initier à la sûreté

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les solutions organisationnelles et techniques pour prévenir une tentative de cambriolage
- Analyser le risque vol sur un lieu donné

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Des cas concrets étudiés
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages, participation active
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

LA MALVEILLANCE EN FRANCE

- ✓ Chiffres de la délinquance en France et dans le monde
- ✓ Les indicateurs de malveillance
- ✓ La provenance des actes de malveillance
- ✓ Typologie des malfaiteurs : « du petit délinquant à l'expert »

LES CAMBRIOLAGES

- ✓ Statistiques des cambriolages
- ✓ Méthodes et types de cambriolages
- ✓ Les cibles prioritaires
- ✓ Les points d'entrée
- ✓ Du point de vue de l'assureur

ORGANISATION ET MOYENS DE PROTECTION

- ✓ La dissuasion comme première protection
- ✓ La protection mécanique
- ✓ La détection intrusion
- ✓ La vidéo-sécurité et vidéo-protection
- ✓ Le contrôle d'accès
- ✓ La télésurveillance et télé-sécurité
- ✓ Les référentiels APSAD

PRESENTATION DE MATERIELS

- ✓ Système d'alarme radio sans fils avec essai de bon fonctionnement
- ✓ Système vidéosurveillance filaire avec enregistrement vidéo et essai de bon fonctionnement
- ✓ Remise d'un catalogue de matériels
- ✓ Exposé, débat

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM et par la réalisation d'une étude de cas (possibilité de réaliser son propre système en fonction des besoins)

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INITIATION A LA PREVENTION DU TERRORISME

Le terrorisme désigne l'usage de la violence par des organisations politiques pour atteindre leurs buts : faire pression sur l'état, contraindre une population à l'obéissance, médiatiser une cause, ou promouvoir une idéologie. Le terrorisme est loin d'être un phénomène récent et a d'ailleurs plongé l'Europe dans la décennie noire des années de plomb. Mais c'est avec le 11 septembre 2001 que le monde occidental a été ébranlé et a réellement découvert le terrorisme islamique. Cette formation vise à faire découvrir la menace terroriste.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout public travaillant dans un ERP ou des secteurs d'activités identifiés « à risques » (banques, sites industriels sensibles « SEVESO », administrations de l'Etat, sièges sociaux de grandes entreprises, écoles...), élus, polices municipales.

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la menace terroriste pour prévenir une attaque

Les + de la formation

- Des cas concrets étudiés avec présentations de vidéos, photographies
- Témoignages vécus et exposés aux stagiaires
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos, photographies
- Exposés, témoignages, débats

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

HISTORIQUE DU TERRORISME

- ✓ L'idéologique et révolutionnaire
- ✓ L'Ethno-nationaliste
- ✓ Identitaire
- ✓ Du syncrétisme terroriste international au terrorisme islamique

CARTOGRAPHIE DU TERRORISME

- ✓ Mondial
- ✓ Européen
- ✓ France : les trente ans de législation

LES TYPES D'ATTAQUES

- ✓ Typologie des terroristes
- ✓ Suicides, explosifs, véhicules piégés, fusillades
- ✓ Radiologique, biologique, chimique
- ✓ Cybercriminalité

LA REPONSE AU RISQUE TERRORISTE

- ✓ Article R1332-3 du Code de la Défense
- ✓ Article L1332-1 du Code de la Défense désignant les obligations de certains établissements
- ✓ Instruction n°6600/SGDN/PSE/PSN relative à la sécurité des activités d'importance vitale
- ✓ Instruction n)SG/HFDS/2016/340 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé
- ✓ Circulaire NOR : INTK1711450J relative au renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires

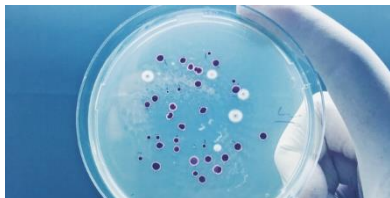
DECELER ET REAGIR FACE A UN COMPORTEMENT SUSPECT

- ✓ Les indices d'une reconnaissance de préparation d'un acte de terrorisme
- ✓ L'imminence d'un acte de terrorisme
- ✓ La conduite à tenir

VALIDATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INITIATION A LA PREVENTION DU RISQUE TERRORISTE BIOLOGIQUE

L'utilisation d'armes biologiques serait l'attaque la plus insidieuse qui pourrait être de grande ampleur. Les agents biologiques ne sont pas détectables par les systèmes de détection anti-terroristes classiques. Les virus et les bactéries sont les vecteurs de cette arme de destruction massive. Cette formation permet de s'initier au risque biologique afin de prendre des mesures de prévention et de protection.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, chargés de la gestion d'un établissement tertiaire ou industriel, collectivités, personnels des sociétés de sécurité, gestionnaires d'immeubles, gestionnaires d'approvisionnement en eau potable, services hospitaliers, cadres sur des sites classés PIV, toute personne travaillant à la prévention des risques terroristes

Pré-requis : connaissances de mesures de prévention des actes de malveillance

Objectifs pédagogiques :

- S'initier au risque terroriste biologique

Les + de la formation

- Des cas concrets étudiés
- Des témoignages sur des situations vécues
- Un formateur qualifié « risques NRBC »

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages, débats
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES SUR LE TERRORISME

- ✓ Définition du risque terroriste
- ✓ Historique, les modes opératoires

LE RISQUE BIOLOGIQUE AU SEIN DU NRBC

- ✓ Distinction entre Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
- ✓ Les principaux produits
- ✓ Exemples d'utilisation
- ✓ Les conventions internationales

LE TERRORISME BIOLOGIQUE

- ✓ But du terrorisme biologique
- ✓ Distinction entre virus, bactéries, rickettsies
- ✓ Le coût de production d'armes biologiques
- ✓ Avantages et inconvénients pour des terroristes

LES PRINCIPAUX AGENTS POSSIBLES D'UTILISATION

- ✓ Charbon bactérien, la brucellose, la coccidioïdomycose, la cryptococcose, la peste pneumonique, la psittacose, la fièvre pourprée des montagnes rocheuses, la tularémie
- ✓ Autres secondaires : la morve, la mélioïdose, la dysenterie bacillaire, la fièvre Q, etc.

LES MOYENS D'OBTENTION

- ✓ Les cultures d'ensemencement
- ✓ Le vol, l'achat au marché noir
- ✓ Les sources naturelles

LES MOYENS D'ADMINISTRATION (Acte terroriste)

- ✓ Aliments, boissons
- ✓ Dissémination à l'état vapeur ou d'aérosol
- ✓ Transmission indirecte par des insectes, des animaux infestés (puces, rats), des colis ou des lettres
- ✓ Transmission par contact humain direct

LA DEFENSE CONTRE LE RISQUE TERRORISME

- ✓ Le recueil de renseignement
- ✓ Les stratégies de contre-acquisitions
- ✓ Les mesures de protection « passives »
- ✓ Les mesures de lutte « actives »
- ✓ Les plans d'urgence au niveau national

VALORISATION DES ACQUIS par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INITIATION A LA PREVENTION DU RISQUE TERRORISME CHIMIQUE

L'utilisation d'armes chimiques serait le moyen de semer la panique au sein de la population. Les agents chimiques ne sont pas détectables par les systèmes de détection anti-terroristes classiques. Les produits militaires et des dérivés de produits industriels peuvent servir des terroristes. Cette formation permet de s'initier au risque chimique afin de prendre des mesures de prévention et de protection.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Dirigeants, DRH, Responsables sécurité/sûreté, Risk manager, chargés de la gestion d'un établissement tertiaire ou industriel, collectivités, personnels des sociétés de sécurité, gestionnaires d'immeubles, gestionnaires d'approvisionnement en eau potable, services hospitaliers, cadres sur des sites classés PIV, toute personne travaillant à la prévention des risques terroristes

Pré-requis : connaissances de mesures de prévention des actes de malveillance

Objectifs pédagogiques :

- S'initier à la prévention du risque terroriste chimique pour protéger les personnes

Les + de la formation

- Des cas concrets étudiés
- Des témoignages sur des situations vécues
- Un formateur qualifié « risques NRBC »

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés, témoignages, débats
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES SUR LE TERRORISME

- ✓ Définition du risque terroriste
- ✓ Historique, les modes opératoires

LE RISQUE CHIMIQUE AU SEIN DU NRBC

- ✓ Distinction entre Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
- ✓ Les principaux produits
- ✓ Exemples d'utilisation
- ✓ Les conventions internationales

LE TERRORISME CHIMIQUE

- ✓ Les menaces dans le monde
- ✓ But du terrorisme chimique
- ✓ Distinction entre les produits militaires et civils
- ✓ Le coût de production d'armes chimiques
- ✓ Avantages et inconvénients pour des terroristes

LES PRINCIPAUX AGENTS CHIMIQUES TOXIQUES

- ✓ Emploi et effets des neurotoxiques
- ✓ Emploi et effets des vésicants
- ✓ Entre produits persistants, semi-persistants et non persistants

LES MOYENS DE COMMETTRE UN ACTE TERRORISTE

- ✓ La dispersion dans les lieux fréquentés
- ✓ Le chauffage
- ✓ L'explosion
- ✓ L'acte individuel ciblé
- ✓ Le sabotage d'installation SEVESO II

EVOLUTION DES VAPEURS TOXIQUES

- ✓ L'influence de la direction des vents, de la température, du gradient de température, de la végétation
- ✓ Différences entre les zones rurales et urbaines

LA PROTECTION CONTRE LES ARMES CHIMIQUES

- ✓ Collective
- ✓ En moyen de transport
- ✓ Individuelle (dont pour les enfants)
- ✓ Le plan d'urgence au niveau de l'état français

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LA SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS D'HABITATION

La sécurité incendie des bâtiments « d'habitations individuelles, maisons individuelles, bâtiments d'habitation collectifs, logement-foyers » est régie par l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié. La dernière modification de cet arrêté a été opérée par l'arrêté du 19 juin 2015. Cette formation permet d'avoir une vision globale de la réglementation et d'en connaître l'essentiel.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : gestionnaires de bâtiments d'habitation, agents immobiliers, responsables sécurité/sûreté, collectivités, consultants, assureurs, architectes, acquéreurs de bâtiments d'habitation, maîtres d'ouvrages

Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie et du code de la construction et de l'habitation

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les exigences réglementaires
- Se perfectionner en matière de connaissance de la réglementation
- Evaluer les travaux de mise aux normes

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un ouvrage récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier à partir de plans d'architecte
- La constitution de groupes de travail

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Sigles et abréviations
- ✓ Les textes réglementaires
- ✓ Définitions

LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX BATIMENTS D'HABITATION

- ✓ Domaine d'application des propriétaires
- ✓ Classement et dispositions constructives générales des bâtiments d'habitation
- ✓ Logements – foyers
- ✓ Bâtiments d'habitation existants
- ✓ Bâtiment d'habitation à usage spécifique ou répondant à un classement particulier
- ✓ Performances au feu
- ✓ Equipements techniques
- ✓ Chaufferies, gaz, combustibles et hydrocarbures
- ✓ ICPE dans les bâtiments d'habitation
- ✓ Parcs de stationnement
- ✓ Jurisprudence

MISE EN APPLICATION

- ✓ Etudes de cas par groupes de travail

LES MATERIELS

- ✓ Présentation de matériels destinés à des bâtiments d'habitation

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la visite d'un bâtiment d'habitation en recherchant les points forts et à améliorer

Avec l'assistance et les conseils du formateur, vous avez la possibilité de travailler sur votre propre besoin réglementaire.

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LA SECURITE INCENDIE DES ETABLISSEMENTS DU TYPE J « Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées »

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'ERP Type M, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, agents de sécurité, collectivités, consultants, assureurs, architectes, usagers

Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les exigences réglementaires
- Se perfectionner en matière de connaissance de la réglementation
- Evaluer les travaux de mise aux normes

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un ouvrage récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- La constitution de groupes de travail
- Facultatif : la visite d'un établissement

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

INTRODUCTION

- ✓ La réglementation incendie des ERP

GENERALITES

- ✓ Etablissements assujettis
- ✓ Calcul de l'effectif
- ✓ Principes de sécurité
- ✓ Vérifications techniques

LES DIFFERENTS ARTICLES

- ✓ Construction J 5 à 16
- ✓ Dégagement J 17 à 21
- ✓ Aménagements J 22 à 24
- ✓ Désenfumage J 25
- ✓ Chauffage, ventilation J 26
- ✓ Cuisson et réchauffage J 27 à 28
- ✓ Electricité J 29
- ✓ Eclairage J 30
- ✓ Ascenseurs J 31
- ✓ Fluides médicaux J 32 à 33
- ✓ Moyens de secours J 34 à 40

ENTRE NORMES ET PERSONNALISATION DES ESPACES

- ✓ Les établissements concernés
- ✓ Les espaces : définition et point de vigilance
- ✓ Les dispositions communes

Le mobilier, les escaliers, les installations électriques, l'éclairage, la cuisine dédiée aux résidents, le couloir et la salle à manger, la décoration, les plantes

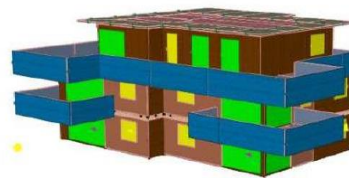
- ✓ Les dispositions spécifiques

La chambre

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LA SECURITE INCENDIE DES ETABLISSEMENTS SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL

Les établissements soumis au Code du travail comportent des spécificités inhérentes à leur exploitation et aux équipements qu'ils hébergent. Cette formation permet d'avoir une vision globale de la réglementation et d'en connaître l'essentiel.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : gestionnaires d'établissements tertiaires ou industriels, agents immobiliers, responsables sécurité/sûreté, collectivités, consultants, assureurs, architectes, maîtres d'ouvrages, CHSCT
Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie et du code de la construction et de l'habitation

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les exigences réglementaires
- Se perfectionner en matière de connaissance de la réglementation
- Evaluer les travaux de mise aux normes

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant l'évolution des aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un ouvrage récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- La constitution de groupes de travail

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Sigles et abréviations
- ✓ Principes d'applications, codification et commentaires des textes réglementaires
- ✓ Définitions et domaine d'application du Code du travail

LA REGLEMENTATION APPLICABLE

- ✓ Etablissements tertiaires en activité – Règles d'exploitation
- ✓ Etablissements tertiaires en construction
- ✓ Installations électriques
- ✓ Chaufferies
- ✓ Alimentation en gaz et stockage des hydrocarbures
- ✓ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et établissements industriels
- ✓ Parcs de stationnement

MISE EN APPLICATION

- ✓ Etudes de cas par groupes de travail ou étude de cas propre au stagiaire

LES MATERIELS

- ✓ Présentation de matériels destinés à des bâtiments d'habitation

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la visite d'un établissement soumis au code du travail en recherchant à évaluer les caractéristiques réglementaires

Avec l'assistance et les conseils du formateur, vous avez la possibilité de travailler sur votre propre besoin réglementaire.

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU SPRINKLEUR

Une installation de type sprinkleur peut être imposée par la réglementation ou la commission de sécurité. La règle APSAD R1 définit les exigences minimales de conception et de maintenance auxquelles doivent répondre les installations pour garantir leur efficacité dans toutes les circonstances préalablement établies. Cette formation vise à expliquer la règle APSAD R1.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les contraintes réglementaires
- Maitriser les coûts d'une installation

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R1

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- Des présentations de matériels

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Rôle du système sprinkleurs
- ✓ Expérience et statistiques

EXPLICATIONS DE LA REGLE « POINT PAR POINT »

- ✓ Terminologie
- ✓ Etablissement du projet, suivi et documentation
- ✓ Etendue de la protection
- ✓ Classification des acteurs des activités et des risques
- ✓ Critères de conception
- ✓ Types d'installations
- ✓ Les sources d'eau
- ✓ Les réserves d'eau
- ✓ Les pompes
- ✓ L'alimentation électrique
- ✓ Les moteurs diesel d'entraînement des pompes
- ✓ Le réseau de protection
- ✓ Les alarmes
- ✓ Les équipements et accessoires
- ✓ Systèmes sprinkleurs CMSA et ESFR
- ✓ Maintenance, vérification et interruption de fonctionnement
- ✓ Modifications

PRESENTATION D'UNE INSTALLATION

- ✓ Visite d'une installation ou visionnage d'une vidéo en fonction du lieu de formation

VALORISATION DES ACQUIS

- ✓ QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



EXTINCTION AUTOMATIQUE A MOUSSE A HAUT FOISSONNEMENT

Une installation d'extinction automatique à mousse à haut foisonnement (IEAMHF), en plus des fonctions de détection et d'alarme, est destinée à éteindre, ou au moins à contenir, les feux dans des espaces clos. La mousse agit essentiellement par isolement en bloquant les vapeurs et en s'opposant à leur diffusion dans l'atmosphère. Cette formation vise à expliquer la règle APSAD R12.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé :

Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : notions de préventions des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les contraintes réglementaires d'installation du système
- Maîtriser les coûts d'une installation

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R1

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Exposés, témoignages, débats
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com



PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Terminologie
- ✓ Rôle et limites
- ✓ Description

ETUDE ET CONCEPTION

- ✓ Débit de mousse
- ✓ Réserves d'eau et d'émulseur
- ✓ Couplage émulseur/générateur

REALISATION

- ✓ Détection incendie
- ✓ Commande
- ✓ Générateurs
- ✓ Local du poste à mousse
- ✓ Source d'eau
- ✓ Réserve d'émulseur
- ✓ Système de mélange et de dosage
- ✓ Autres dispositifs actionnés
- ✓ Tuyauteries et canalisations

MISE EN SERVICE

- ✓ Performances de production
- ✓ Remise des documents techniques
- ✓ Visite et déclaration de conformité

MAINTENANCE, VERIFICATIONS ET INTERRUPTIONS DE FONCTIONNEMENT

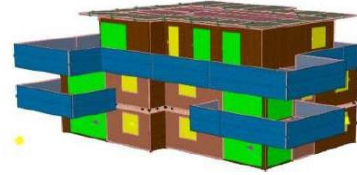
- ✓ Inspection
- ✓ Entretien
- ✓ Réparations
- ✓ Vérifications
- ✓ Interruptions de fonctionnement

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



CONSTRUCTION COMPORTEMENT AU FEU

Ossatures, murs extérieurs, couvertures

Les toitures et les ossatures doivent respecter des exigences techniques minimales pour garantir leur efficacité dans toutes les circonstances préalablement établies. Cette formation s'appuie sur les prescriptions de la règle APSAD D14.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, agents, chef d'équipe, chef de service de sécurité, collectivités, consultants, assureurs, usagers, entrepreneur en BTP, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : connaissances élémentaires de la prévention incendie et des règles de construction

Objectifs pédagogiques :

- S'assurer de la qualité des éléments de construction
- Sélectionner les équipements à installer

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD D14

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Rappels sur les critères résistance et comportement au feu
- ✓ Textes réglementaires de référence

COUVERTURES ISOLANTES EN BAC ACIER

- ✓ Domaines d'application
- ✓ Exigences pour l'obtention du classement
 - Tôles d'acier nervurées
 - Absorbant acoustique
 - Pare vapeur
 - Isolant thermique
 - Etanchéité
 - Exutoires de fumées et de chaleur

CONDITIONS D'UTILISATION DES COUVERTURES ET BARDAGES EN POLYESTER

- ✓ Objet
- ✓ Accessoires de pose
- ✓ Pose en couverture
- ✓ Pose en bardage

TOITURES COMPOSEES DE SUPPORTS RIGIDES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Matériaux constitutifs
- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Caractéristiques minimales de comportement au feu
- ✓ Déclaration de conformité

STRUCTURES EN BOIS LAMELLE-COLLE

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Constitution des structures
- ✓ Justification du comportement au feu
- ✓ Finitions

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



OUVRAGES SEPARATIFS COUPE-FEU

Les règles de construction et de prévention incendie préviennent toute propagation d'incendie à l'intérieur d'un établissement. Les ouvrages séparatifs coupe-feu répondent à cet objectif de préservation des personnes et des biens. Ils doivent respecter des exigences techniques minimales pour garantir leur efficacité dans toutes les circonstances préalablement établies. Cette formation s'appuie sur les prescriptions de la règle APSAD R15.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire ou 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire avec le module facultatif « visite d'un chantier de construction »

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, agents, chef d'équipe, chef de service de sécurité, collectivités, consultants, assureurs, usagers, entrepreneur en BTP, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : notions de base de prévention des risques d'incendie et des règles de construction

Objectifs pédagogiques :

- Conseiller les équipements à installer

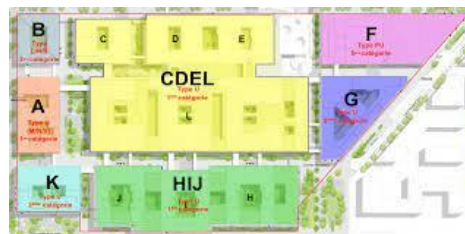
Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R15

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Des cas concrets à étudier sur des plans

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com



PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Rappels sur les critères de résistance au feu
- ✓ Terminologie
- ✓ Textes réglementaires de référence

MUR SEPERATIF COUPE-FEU

- ✓ Caractéristiques principales
- ✓ Configurant du mur séparatif CF
- ✓ Condition de dépassement
- ✓ Equipements des ouvertures et dépassement traversant un mur séparatif CF

MUR SEPARATIF ORDINAIRE

- ✓ Caractéristiques principales
- ✓ Configuration du mur séparatif ordinaire
- ✓ Exigences en partie haute
- ✓ Equipement des ouvertures et des passages traversant un mur séparatif ordinaire
- ✓ Autres dispositions

COMPARTIMENTS A L'EPREUVE DU FEU

- ✓ Dispositions constructives
- ✓ Comportement au feu
- ✓ Configuration du comportement à l'épreuve du feu
- ✓ Conditions de dépassement
- ✓ Equipement des ouvertures et des passages traversant les parois d'un CEF
- ✓ Recommandations particulières

VALORISATION DES ACQUIS

- ✓ Par la recherche de solutions d'équipements à installer en fonction des différents types d'ouvrages

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



MENER UNE MISSION D'AUDIT ET DE VULNERABILITE INCENDIE

Des missions d'audits peuvent être commandées par un chef d'établissement afin de diriger sa politique de sécurité. Elles peuvent être menées en interne ou faire appel à un prestataire extérieur. Cette formation s'appuie sur la méthodologie d'organisation exprimée par la règle APSAD R11.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé :

Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : bonnes connaissances de la prévention incendie

Objectifs pédagogiques :

- S'initier à une méthodologie précise afin d'assurer avec succès une mission d'audit et de conseils incendie

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R11

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Des cas concrets à étudier
- La remise d'un dossier de base à chaque stagiaire

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Cadre des missions d'audit prévention et de conseil incendie
- ✓ Terminologie

LES OUTILS

- ✓ Le choix de l'outil adapté
- ✓ L'analyse de risque incendie
 - Approche méthodologique
 - Recueil des informations
 - Evaluation du niveau de prévention
 - Détermination du niveau de maîtrise
 - Plan de traitement
- ✓ L'analyse de vulnérabilité incendie
 - Approche méthodologique
 - Recueil des informations
 - Identification des points névralgiques (PN) et dangereux (PD)
 - Identification et hiérarchisation des points vulnérables
 - Plan de traitement

PROGRAMME DES MISSIONS

- ✓ Programmation
- ✓ Déroulement des visites

RAPPORT ET PLAN DE TRAITEMENT

- ✓ Rapport d'analyse
- ✓ Rapport d'analyse de vulnérabilité incendie

ETUDE DE CAS THEORIQUE

- ✓ Une étude de cas est soumise au stagiaire qu'il doit traiter en deux heures avec remise d'un rapport et/ou d'un plan de traitement

REALISATION D'UNE MISSION D'AUDIT*

- ✓ Visite d'un établissement pour mener une mission d'audit avec rédaction d'un rapport et présentation des conclusions au chef d'établissement

VALIDATION DES ACQUIS QCM ou rapport d'audit

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



ORGANISATION ET MANAGEMENT INCENDIE

Comme toute activité d'une entreprise, l'organisation de la prévention et de la lutte contre l'incendie nécessite une réflexion d'organisation et d'être conduite par une ou des personnes dûment désignées. La rationalisation des moyens humains et matériels, employés de façon organisée permet de maîtriser les coûts de prévention, souvent de les réduire.

Cette formation vise à mettre en place une organisation de la sécurité incendie pour un établissement ou un groupe d'établissements.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire -
Option 21 heures (3 jours) 1750 € HT avec visite d'un établissement

Formation intra, inter-entreprise

Public visé : Exploitants d'établissements tertiaires ou industriels, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, agents de sécurité, chef d'équipe, chef de service, collectivités, consultants, assureurs, usagers, architectes, DRH

Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Mettre en place une organisation de sécurité incendie
- Eviter des départs d'incendie dans son établissement
- Maîtrise des coûts de prévention incendie

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant l'évolution des aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un ouvrage récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com



PROGRAMME

Cette formation s'appuie sur la règle APSAD R6

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Exigences réglementaires
- ✓ Terminologie

EXIGENCES MINIMALES DE SECURITE INCENDIE

- ✓ Actions d'organisation
- ✓ Formations et moyens matériels
- ✓ Relations avec l'assureur et pouvoirs publics

ORGANISATION DE LA SECURITE INCENDIE

- ✓ Objectifs
- ✓ La mission de prévention et de protection
- ✓ La mission d'intervention
- ✓ Le suivi, le maintien et l'amélioration de la maîtrise du risque incendie
- ✓ La sûreté associée à la sécurité incendie
- ✓ Le registre incendie et autres documents à créer et suivre

SYSTEME DE MANAGEMENT

- ✓ Responsabilité de la direction
- ✓ Analyse de vulnérabilité et exigences
- ✓ Maîtrise du risque incendie
- ✓ Formulation du système de management au sein d'un document entreprise
- ✓ Vérification des mesures de prévention

VISITE D'UN ETABLISSEMENT TERTIAIRE OU INDUSTRIEL (option de la troisième journée)

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par une étude de cas ou par la création d'un document de présentation

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE

Les systèmes de détection automatique d'incendie ont pour rôle de détecter et de signaler le plus tôt possible la naissance d'un incendie, tout en évitant au maximum de déclencher des alarmes injustifiées. Cette formation vise à expliquer la règle APSAD R7.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé :

Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : notions de prévention des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les contraintes réglementaires
- Maitriser les coûts d'une installation

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R7

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama et vidéos
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- Des présentations de matériels

Avec l'assistance et les conseils du formateur, le stagiaire a la possibilité de travailler sur sa propre problématique et besoins.

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Rôle du système de détection
- ✓ Terminologie
- ✓ Analyse des besoins

EXPLICATIONS DE LA REGLE « POINT PAR POINT »

- ✓ Principe de base du système
- ✓ Exigences « système » à respecter
- ✓ Critère de stabilité
- ✓ Conception des zones de détection
- ✓ Choix du ou des types de détecteurs
- ✓ Implantation de l'équipement de contrôle
- ✓ Commande fonctions de mise en sécurité
- ✓ Tableaux répéteurs
- ✓ Unité d'aide à l'exploitation du système
- ✓ Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz
- ✓ Dispositif d'entrée/sortie
- ✓ Reprise d'informations
- ✓ Moyen de télésurveillance
- ✓ Systèmes en réseau

CABLAGE

- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Raccords et terminaison des câbles
- ✓ Protections contre l'incendie
- ✓ Liaison en fibre optique

MISE EN SERVICE

- ✓ Performance de production de mousse
- ✓ Remise des documents techniques
- ✓ Visite et déclaration de conformité

VISITE DE CONFORMITE ET MAINTENANCE

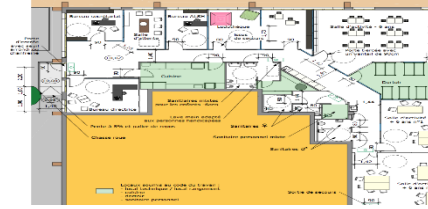
- ✓ Suivi des installations – Visite de conformité
- ✓ Maintenance préventive et corrective
- ✓ Procédures d'exploitation

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



INSTALLATION DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES ET POSTES D'INCENDIE ADDITIVES

Les installations des moyens de lutte contre l'incendie sont soumises de respecter des exigences de conception, de réalisation et de maintenances. La règle APSAD R5 définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les installations de robinets d'incendie armés.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise

Public visé :

Exploitants d'établissements tertiaires ou industriels, gestionnaires d'immeubles d'habitation, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, collectivités, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : notions de préventions des risques d'incendie

Objectifs pédagogiques :

- Concevoir une installation de RIA
- Maitriser les coûts d'une installation

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'une règle APSAD R5

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Des cas concrets à étudier sur des plans d'architecte
- Une présentation de matériels
- Une visite d'établissement

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

PRESENTATION DE LA REGLEMENTATION

- ✓ Le code du travail, le code de la construction et de l'habitation
- ✓ L'arrêté du 25 juin 1980
- ✓ Les règles APSAD

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Rôle de l'installation
- ✓ Terminologie

CONCEPTION DE L'INSTALLATION

- ✓ Description d'une installation
- ✓ Alimentation en eau – Sources
- ✓ Réseau de canalisations
- ✓ Robinets d'Incendie Armés (RIA)
- ✓ Postes d'Incendie Additivés (PIA)

RECEPTION DE L'INSTALLATION

- ✓ Formation du personnel
- ✓ Maintenance préventive
- ✓ Maintenance corrective
- ✓ Registre de contrôle et de maintenance de l'installation
- ✓ Interruption de fonctionnement et modification de l'installation

VISITE D'UNE INSTALLATION ET EVALUATION DES ACQUIS

- ✓ Avec exercice : rédaction d'une déclaration de conformité N5 ou compte-rendu de vérification périodique Q5

Avec l'assistance et les conseils du formateur, le stagiaire a la possibilité de travailler sur son propre besoin réglementaire

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



PREPARER LA VISITE DE LA COMMISSION DE SECURITE EN ERP

A l'issue des visites de réception ou périodiques, les membres de la commission de sécurité vont délibérer et prononcer un avis motivé, favorable ou défavorable, à la réception des travaux et/ou à la poursuite d'exploitation de l'établissement. La préparation d'une visite permet d'éviter des contraintes et d'entretenir une bonne image de l'établissement.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, agents, chef d'équipe, chef de service de sécurité, collectivités, consultants, assureurs, usagers, associations, architectes

Pré-requis : Notions de prévention en ERP

Objectifs pédagogiques :

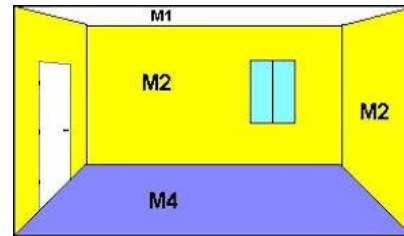
- Préparer, présenter les documents réglementaires dans leur totalité et correctement rédigés
- Vérifier le respect de la réglementation
- Préparer ses salariés à la visite
- Préparer son argumentaire de prévention

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La maîtrise des coûts liés à la sécurité de l'établissement
- L'apprentissage d'éléments de langage adaptés au déroulement d'une visite

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- L'étude des documents à présenter



PROGRAMME

PRESENTATION DE LA REGLEMENTATION

- ✓ Historique et évolution
- ✓ Classement des ERP en type et catégories
- ✓ Les règles APSAD, le Code du travail de la construction et de l'habitation
- ✓ La jurisprudence

LES MISSIONS DE CONTROLE DE LA COMMISSION DE SECURITE

- ✓ Composition, fréquence de visites, pouvoirs
- ✓ Le déroulement d'une visite
- ✓ Les éléments de langage utilisés
- ✓ L'aspect de la prévention incendie associé à la réglementation accessibilité
- ✓ Les documents contrôlés

LE CADRE DES RESPONSABILITES ET MISSIONS DE L'EXPLOITANT ET DES SALARIES

- ✓ Responsabilité civile et pénale
- ✓ Concevoir la prévention incendie
- ✓ Le transfert de responsabilité par délégation de pouvoirs
- ✓ Savoir répondre aux questions de la commission

SAVOIR PRESENTER LES DOCUMENTS

- ✓ Liste des documents et contenus
- ✓ Documents à envoyer avant la visite
- ✓ Organisation générale de présentation

PREPARATION DE MESURES COMPENSATOIRES

- ✓ Répondre aux besoins d'amélioration en maîtrisant les coûts

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Visite d'un ERP
- ✓ Actions correctives à mener

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com



PLAN D'OPERATION INTERNE (P.O.I)

Pour les sites SEVESO de seuil haut, le Plan d'Opération Interne est obligatoire. Il définit les mesures d'organisation, les méthodes et moyens d'intervention que les exploitants doivent mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement en cas d'accident dans l'enceinte de leur établissement. Cette formation vise à créer et/ou préparer les équipes du P.O.I pour tester leur organisation lors d'un exercice.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise

Public visé : Exploitants d'établissements industriels, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, équipes d'intervention interne, DRH, CHSCT

Pré-requis : Connaissances techniques de base d'un site industriel

Objectifs pédagogiques :

- Préparer les équipes du P.O.I
- Tester le déclencher du P.O.I et la gestion d'un sinistre
- Entraîner tous les salariés à la gestion d'un sinistre

Les + de la formation

- Une mise à jour du plan
- Un exercice réaliste avec ou sans les moyens extérieurs d'intervention
- Un exercice jouant la gestion médiatique
- Un exercice filmé pour commenter en groupe

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- La participation active de tous les salariés
- Un débriefing collectif

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

Journée 1 : Théorie – Préparation de l'exercice

PRESENTATION DE LA CIRCULAIRE

- ✓ Fondements législatifs et réglementaires
- ✓ Rôles et responsabilités juridiques
- ✓ La planification des interventions
- ✓ La mise en œuvre opérationnelle
- ✓ Exercices

ORGANISATION DU PLAN

- ✓ Les documents graphiques
- ✓ Le schéma d'alerte
- ✓ Les scénarios d'accidents
- ✓ Les moyens et scénarios d'interventions
- ✓ Les rôles et responsabilités
- ✓ La communication extérieure

PREPARATION PRATIQUE DE L'EXERCICE

- ✓ Installation matérielle
- ✓ Répartition des missions
- ✓ Répétition du déclenchement du plan par séquences d'intervention

Journée 2 : Déroulement de l'exercice

DECLENCHEMENT DE L'EXERCICE P.O.I

- ✓ Par tirage au sort d'un scénario d'accident
- ✓ Exercice filmé par un opérateur vidéo
- ✓ Simulation d'interview télévisée

APRES L'EXERCICE – VALORISATION DES ACQUIS

- ✓ Débriefing en présence de tous les acteurs
- ✓ Visionnage des séquences vidéo
- ✓ Prise de parole des responsables d'équipes

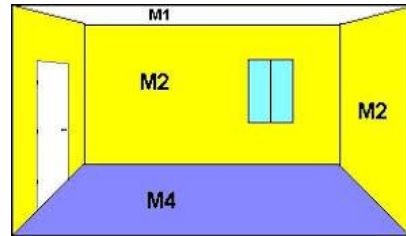
Il conviendra de préparer avec soin ces deux jours de formation en amont avec la direction du site qui définira ses propres exigences.

La communication de crise médiatique peut préalablement faire l'objet d'une formation spécifique.

Nous consulter pour toute demande de création d'un P.O.I

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



REGLEMENTATION INCENDIE EN ERP

Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, énumère des règles propres à assurer la protection du public. Les prescriptions ne sont pas expliquées d'où les difficultés de les respecter sans surcoûts financier. Cette formation permet de mieux l'appréhender et de trouver des solutions pour répondre à une exigence réglementaire.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Exploitants d'établissements, responsables sécurité/sûreté, Risk manager, Agents et chef d'équipe sécurité incendie, consultants, assureurs, usagers, architectes, installateurs de matériels incendie

Pré-requis : Connaissances de base sur la sécurité d'un établissement

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les contraintes réglementaires principales et spécifiques applicables à un établissement
- Trouver les solutions pour mettre aux normes ou modifier un ERP

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un dossier récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Des cas concrets à étudier

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

PRESENTATION DE LA REGLEMENTATION

- ✓ Historique et évolution
- ✓ Classement des ERP en types et catégories
- ✓ Les règles APSAD, le Code du travail, le code de la construction et de l'habitation
- ✓ La jurisprudence

LES ARTICLES DE LA REGLEMENTATION EN ERP

- ✓ Aménagements désenfumage, chauffage, ventilation, gaz, hydrocarbures, éclairage, ascenseurs, grandes cuisines, moyens de secours
- ✓ L'accessibilité
- ✓ Les dérogations ou mesures compensatoires
- ✓ Etude de cas concrets sur plan d'architecte

LES COMMISSIONS DE SECURITE

- ✓ Composition, fréquence de visites, pouvoirs
- ✓ La préparation d'une visite périodique
- ✓ La notice de sécurité
- ✓ Les mesures d'amélioration

LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

- ✓ Dispositions constructives
- ✓ Fonctions de sécurité
- ✓ Organisation de la prévention et l'intervention contre l'incendie
- ✓ Les formations obligatoires
- ✓ Les équipements

VISITE D'UN ERP

- ✓ Que relèverait une commission de sécurité ?

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM ou réalisation d'une étude propre à la problématique du stagiaire

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LA PREVENTION DES RISQUES AIDE ET SOIN A LA PERSONNE

Les activités des aides à domicile sont variées (entretien du logement, aide à la toilette...). Elles présentent la particularité de s'effectuer au domicile des particuliers, ce qui a une incidence sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels des intervenants. Pour les intervenants qui travaillent au sein de services polyvalents d'aide et de soins à domicile, les mesures de prévention préconisée pour le soin à domicile pourront être mise en œuvre.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise
7H00 de formation, 4H00 en établissement, 03H00 de rédaction d'un projet de prévention

Public visé : Responsables ou administrateurs de structures du secteur de l'aide et du soin à domicile

Pré-requis : connaissance de la prévention des accidents du travail

Objectifs pédagogiques :

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Un dossier remis à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Exposés didactiques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges

PROGRAMME

LE SECTEUR DE L'AIDE DU SOIN A DOMICILE

- ✓ Enjeux réglementaires
- ✓ Enjeux socio-économiques
- ✓ Les différents acteurs

MODES D'ORGANISATION ET TYPES DE STRATEGIES EN MATIERE DE PREVENTION

- ✓ Emploi direct, Mandataire, Prestataire

LA RESPONSABILITE DU DIRECTEUR DE STRUCTURE AU REGARD DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ Transfert des bénéficiaires
- ✓ Charge émotionnelle
- ✓ Chutes de plain-pied et de hauteur
- ✓ Déplacements professionnels
- ✓ Risques infectieux et chimiques

LE PILOTAGE D'UN PROJET DE PREVENTION

- ✓ Formalisation d'une lettre de cadrage
- ✓ Ressources en personne
- ✓ Outils d'évaluation et de suivi

LES PRINCIPALES MESURES DE PREVENTION

- ✓ Organiser le travail
- ✓ Préciser les tâches, vérifier les équipements et produits
- ✓ Informer, former

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la rédaction et correction d'un projet de prévention suite à l'étude en établissement

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

PREVENTION



ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL

L'employeur est le responsable légal de la santé et de la sécurité de ses salariés, et le Code du travail lui impose de prendre les mesures nécessaires pour les protéger (article L-4121-1). Pour protéger les salariés des risques encourus dans le cadre de leur activité professionnelle, l'employeur est soumis à une double obligation ; obligation de moyens et obligation de résultat. C'est donc une véritable politique de prévention qu'il s'agit de mettre en place.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise

Public visé : Encadrements de proximité, membres CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise

Pré-requis : connaissance de l'entreprise

Objectifs pédagogiques :

- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident du travail
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident du travail
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La remise d'un dossier récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Une visite d'établissement
- Des exercices d'application

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LA SITUATION DE L'ENTREPRISE AU REGARD DE LA PREVENTION DES RISQUES

- ✓ Les objectifs généraux de la prévention
- ✓ La situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité

LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES DE LA PREVENTION

- ✓ Les composantes d'une situation de travail liées au risque
- ✓ L'Outil d'Identification des Risques (OIR)

LES MESURES DE PREVENTION DES RISQUES

- ✓ Proposition
- ✓ Hiérarchisation
- ✓ Mise en œuvre
- ✓ Suivi
- ✓ Les fiches outils de la prévention

LES CONCEPTS D'APPARITION D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

LA SEMATIQUE ET LES MODELISATIONS NATIONALES DE BASE CONCERNANT L'ACCIDENT DU TRAVAIL ET DE LA MALADIE PROFESSIONNELLE

VISITE D'UN ETABLISSEMENT

UTILISATION DES FICHES OUTILS

- ✓ Exercices pratiques

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



ASSURER SA MISSION DE SALARIE DESIGNÉ COMPÉTENT

En Santé et Sécurité du Travail

L'employeur est le responsable légal de la santé et de la sécurité de ses salariés. Le Code du travail lui impose de prendre les mesures nécessaires pour les protéger (article L-4121-1).

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Encadrements de proximité, membres CHSCT, acteurs ou relais identifiés de prévention en entreprise

Pré-requis : Connaissances de l'entreprise

Objectifs pédagogiques :

- Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un dossier récapitulatif

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Echanges, débat
- Des cas concrets à étudier

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LES DIFFERENTS ENJEUX

- ✓ Humains
- ✓ Financiers
- ✓ Economiques

LA METHODOLOGIE D'ANALYSE DES SITUATIONS DE TRAVAIL AFIN DE DETECTER LES PHENOMENES DANGEREUX

- ✓ Les principes généraux de prévention
- ✓ La connaissance des risques professionnels

LES DIFFERENTS ACTEURS

- ✓ La CRAM
- ✓ En entreprise
- ✓ Le rôle du salarié désigné compétent

LE POSITIONNEMENT DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A SES OBLIGATIONS

- ✓ SST
- ✓ Grille DIGEST
- ✓ GPSST

LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION

- ✓ De l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action
- ✓ Etude d'un plan d'action

EXERCICES PRATIQUES

- ✓ Visionnage d'un film de visite d'établissement
- ✓ Simulation d'entretien avec son employeur dans le cadre de salarié désigné

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



DOCUMENT UNIQUE

Instauré en 2001, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ou DUER) est obligatoire dans toutes les entreprises, quel que soient leur taille et leur secteur d'activité. Il doit lister les risques professionnels encourus par les salariés et les actions de prévention et de protection qui en découlent.

Durée : 14 heures avec visite d'un établissement (2 jours) 1200 € HT par stagiaire ou 07 heures sans visite (1 jour) 650 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : chef d'entreprise, DRH, responsable de la prévention des accidents du travail, chargé de la sécurité, CHSCT

Pré-requis : Connaissances de base du fonctionnement d'une entreprise

Objectifs pédagogiques :

- Pouvoir rédiger un Document Unique

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- Une formation pouvant être dispensée sur le lieu de travail
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- L'utilisation de fiches outils faciles à exploiter
- Des cas concrets comme exemples d'études

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- L'utilisation d'une boîte à outils comprenant des affichages de prévention des accidents du travail
- Une visite d'établissement pour collecter les informations permettant de rédiger le

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

LE CONTEXTE

- ✓ Cartographie des accidents du travail
- ✓ Champ d'action

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- ✓ Historique du Document Unique
- ✓ Sanctions et aspects positifs
- ✓ Assurer et protéger la santé physique et mentale des travailleurs
- ✓ Les 9 principes de prévention
- ✓ Les différents acteurs
- ✓ Les objectifs

REFLEXION DE PREVENTION

- ✓ Identification des risques d'accidents du travail
- ✓ L'arbres des causes
- ✓ Les principales étapes de l'élaboration du Document Unique

METHODOLOGIE

- ✓ Préparer la démarche
- ✓ Les fiches outils
- ✓ Evaluer les risques
- ✓ Elaborer un programme d'actions
- ✓ Mettre en œuvre les actions
- ✓ Réévaluer les risques, à la suite des actions réalisées

EXERCICES PRATIQUES

- ✓ Exploitation des fiches outils

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la rédaction d'un document Unique

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



EVALUER LES RISQUES D'ACCIDENT DU TRAVAIL

L'employeur est le responsable légal de la santé et de la sécurité de ses salariés. Le Code du Travail lui impose de prendre les mesures nécessaires pour les protéger (article L-4121-1)

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : chef d'entreprise, DRH, responsable de la prévention des accidents du travail, chargé de la sécurité, CHSCT

Pré-requis : Connaissances de base sur la prévention des accidents du travail

Objectifs pédagogiques :

- Savoir mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires
- La possibilité de travailler sur sa propre problématique (nous signaler avant la formation)
- La remise d'un référentiel SST

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Mises en situation professionnelles (réelles ou simulées)
- Participation active par jeux de rôles

PROGRAMME

VALEURS ET BONNES PRATIQUES DE PREVENTION

- ✓ La démarche de prévention
- ✓ Les conditions nécessaires à sa réussite
- ✓ Mise en œuvre d'une démarche participative
- ✓ Intégration de la pluridisciplinarité

LA MISE EN ŒUVRE D'ÉVALUATION DES RISQUES

- ✓ Aspects réglementaires
- ✓ Principes généraux de prévention
- ✓ Mise en œuvre : méthodes, organisations, techniques
- ✓ Formalisation
- ✓ Proposition d'un plan d'action
- ✓ Mesures de prévention : critères d'efficacité et de choix

LA REACTUALISATION ET LA MISE A JOUR DE L'ÉVALUATION

EXERCICES PRATIQUES

- ✓ Evaluer les risques d'une entreprise
- ✓ Proposer un plan d'action

Le stagiaire peut travailler sur l'évaluation de sa propre entreprise (nous signaler cette demande avant le début de la formation)

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM



Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



GERER UN CONFLIT

Les conflits entre personnes provoquent des émotions fortes et peuvent être à l'origine d'arrêts de travail. Lorsqu'un conflit en milieu professionnel est mal géré, il est sentiment de déception, ainsi que de mal être. Cependant, lorsque les conflits sont gérés de manière saine et suivant un canevas précis, ils renforcent la compréhension et la confiance. Ils permettent de consolider un travail d'équipe pour faire face à des situations à risques en présence de personnes mal intentionnées.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Commerçants, hôtesse d'accueil, éducateurs sociaux, agents municipaux, gestionnaires d'immeubles, professeurs éducation nationale, agents de sécurité, toute personne en contact avec le public

Pré-requis :

Objectifs pédagogiques :

- Eviter des affrontements
- Gérer une situation de conflit
- Préserver son intégralité physique et psychique en période de stress

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires de gestion de conflit
- Une méthode associant des procédures de police, de sécurité privée, de coaching, de sophrologie, de psychologie

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama, vidéos
- Un jeu de rôle pour les stagiaires
- Des tests individuels de personnalité
- Un débriefing vidéo, des exercices
- Des mini-débats

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

Les tests sont auto-corrigés et les enregistrements vidéo éventuels sont la propriété du stagiaire.

TEST DE PERSONNALITE

- ✓ Qui suis-je ?

LES PRINCIPES GENERAUX DES COMPORTEMENTS

- ✓ Besoins et motivations d'un être humain

LES MECANISMES REGULATEURS

- ✓ Les psychopathes, l'éducation, l'autorité, les six stades du développement des individus

FACE A « L'AGRESSEUR »

- ✓ Cas général, les phases d'une crise, quand recourir à la force, éviter l'escalade

HALTE AU CONFLIT

- ✓ Le conflit, casser le cercle vicieux, prévenir, accepter, l'agression verbale, débat

TEST DE PERSONNALITE

- ✓ Test d'impulsivité

BIEN COMMUNIQUER

- ✓ Les cinq principes pour prévenir, l'art de dénouer les conflits, s'affirmer dans la relation, les mots justes, les postures, le regard

LE STRESS

- ✓ En milieu professionnel, l'influence, les signes, les phases, dix conseils d'amélioration de la santé

L'AFFRONTEMENT

- ✓ Les étapes d'une intervention, le retour au calme, désamorcer la crise, séparer les antagonistes

MISE EN SITUATION PAR JEU DE ROLE

- ✓ Exemples d'incidents à gérer, application, débriefing vidéo

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations...un nombre grandissant des salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail). Il est possible de les prévenir.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Toute personne susceptible de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou consultant en prévention des risques d'accident du travail

Pré-requis : Connaissances de base sur

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel
- Acquérir des connaissances sur la notion de risques psychosociaux, différencier les familles de RPS
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires de ces risques
- Un référentiel remis à chaque stagiaire
- L'intervention d'un coach en entreprise ou d'une psychologue

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formatons@astradal.com

PROGRAMME

DEFINITION DES RPS

- ✓ Stress
- ✓ Violence interne et externe
- ✓ Souffrance éthique
- ✓ Facilité émotionnelle

CAUSES, EFFETS ET ATTEINTE A LA SANTE

- ✓ La part des RPS
- ✓ Exemples de cas en entreprise, statistiques
- ✓ Echanges, débats

APPROCHE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

- ✓ L'article L.4121-2 du Code du travail
- ✓ Les accords nationaux interprofessionnels
- ✓ Les modes d'organisation du travail
- ✓ Les relations de travail
- ✓ Les risques liés au bruit
- ✓ Les risques liés au travail sur écran

PREVENTION PRIMAIRE, SECONDAIRE

- ✓ Exemples d'actions de prévention des RPS
- ✓ Exercices pratiques

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM



Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

PREVENTION



PARTICIPER A UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations...un nombre grandissant des salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les risques psychosociaux ont un impact sur le fonctionnement des entreprises (absentéisme, turnover, ambiance de travail). Il est possible de les prévenir.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise ou voulant participer à la prévention des accidents du travail

Pré-requis : Avoir suivi la formation « s'initier à la prévention des risques psychosociaux » ou d'un avoir le niveau des connaissances

Objectifs pédagogiques :

- Différencier les différents types de risques psychosociaux
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques
- Connaître les effets sur la santé et les conséquences pour l'entreprise
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux
- Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux

Les + de la formation

- Un référentiel remis à chaque stagiaire
- L'intervention d'un coach en entreprise ou d'une psychologue

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama
- Apports de connaissances sous forme d'exposés, d'échanges

PROGRAMME

LES ENJEUX

- ✓ Juridiques, économiques, sociaux, humains

LES EFFETS AU TRAVAIL

- ✓ Définition de la santé
- ✓ Définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance
- ✓ Description des effets sur la santé

L'ASPECT MULTIFACTORIEL ET INTERACTION

LES DIFFERENTES APPROCHES EN PREVENTION

- ✓ Primaire, secondaire, tertiaire

LES 5 ETAPES

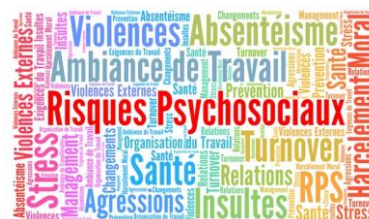
- ✓ Explorer, réaliser, élaborer le plan d'action, mettre en œuvre, évaluer

LES APPLICATIONS EN ENTREPRISE D'UNE PREVENTION GLOBALE

L'INFORMATION SUR LES MODALITES D' ACTIONS FACE AUX ALERTES

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par QCM



Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Tout gestionnaire d'ERP

Pré-requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Se mettre en conformité accessibilité

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi d'un an concernant les aspects réglementaires d'accessibilité
- Un référentiel remis à chaque stagiaire

PROGRAMME

FOCUS SUR LA POPULATION FRANCAISE

INITIATION A LA REGLEMENTATION INCENDIE

REECRITURE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

- ✓ L'article 49 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018
- ✓ L'ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020
- ✓ Le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021

OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ACCESSIBILITE DANS LES ERP

- ✓ Qu'est-ce qu'un établissement recevant du public (ERP) ?
- ✓ Typologie et raisons des obligations en matière d'accessibilité
- ✓ Les familles de handicap
 - ✚ Le handicap moteur ;
 - ✚ Les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel ;
 - ✚ Les handicaps mentaux, cognitif et psychique.
- ✓ Les différences entre le neuf et l'existant
- ✓ Les 7 zones clés de l'accessibilité du bâti
 - ✚ L'entrée
 - ✚ L'accueil
 - ✚ Les circulations
 - ✚ Les cabines, le cas échéant
 - ✚ Les sanitaires, le cas échéant
 - ✚ Le parking, le cas échéant
 - ✚ La signalétique
 - ✚ L'accessibilité de la prestation

REALISER UN AUTO-DIAGNOSTIC

- ✓ Exercices pratiques

FORMULAIRES CERFA ET MODELES ATTESTATIONS

- ✓ Travaux non soumis à permis de construire : Cerfa n° 13824*04
- ✓ Travaux soumis à permis de construire : Cerfa dossier spécifique

LES ATTESTATIONS D'ACCESSIBILITE

- ✓ Attestation d'un ERP de catégorie 1 à 4
- ✓ Attestation d'un ERP de 5e catégorie

LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

- ✓ Utilité de ce registre
- ✓ La forme que prend ce registre
- ✓ La mise à disposition du registre auprès du public

LES PROCEDURES DEMATERIALISEE

LA FORMATION A L'ACCUEIL DES PERSONNES

- ✓ Documents supports de sensibilisation au handicap, à l'accessibilité et à l'accueil de tous les publics

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par une étude de mise en conformité accessibilité

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



TROUBLES

MUSCOLOSQUELETTIQUES

Initier, piloter, manager son projet

Les troubles musculosquelettiques (TMS) des membres supérieurs et inférieurs sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. Ils sont une source de désorganisation majeure, peuvent entraîner une baisse de performance pour l'entreprise et avoir un impact majeur en matière d'absentéisme et de turnover.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégué, DRH, chargé de prévention du travail, toute personne chargée de prévenir les troubles musculosquelettiques

Pré-requis : Connaissance de base de la prévention des accidents du travail

Objectifs pédagogiques :

- Pouvoir initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein d'un établissement dans le cadre du programme « TMS PROS »
- Produire une note de cadrage pour le projet de prévention des TMS d'un établissement

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi de six mois concernant les aspects réglementaires de la prévention TMS
- Un référentiel remis à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama, vidéos
- Exposés, mises en situation, échanges

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LES ENJEUX

- ✓ Juridiques, économiques, sociaux, humains

LA RESPONSABILITE DU CHEF D'ENTREPRISE AU REGARD DE LA PREVENTION DU RISQUE

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Responsabilité pénale

LA SITUATION AU REGARD DES STATISTIQUES TMS DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ Tableau 57G
- ✓ Tableau 69G
- ✓ Tableau 79G

LA COMPREHENSION DU PHENOMENE

- ✓ Modèle plurifactoriel
- ✓ Modèle probabiliste

LA DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS ET LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

- ✓ Mobiliser
- ✓ Investiguer
- ✓ Maîtriser
- ✓ Evaluer

L'ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE ET LA PREVENTION DES TMS

- ✓ Stratégie interne
- ✓ Mobilisation des acteurs
- ✓ La réflexion et l'affichage

LE PILOTAGE DU PROJET DE PREVENTION

- ✓ Formalisation d'une lettre de cadrage
- ✓ Ressources en personne
- ✓ Outils d'évaluation et de suivi

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Rédaction d'une lettre de cadrage en fonction d'une étude cas transmise par le formateur

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



TROUBLES MUSCOLOSQUELETTIQUES

Devenir personne ressource

Cette formation répond aux besoins de montée en compétence des acteurs de l'entreprise dans la prise en charge effective de leur projet de prévention des TMS. Elle contribue la pérennisation des démarches de prévention et à développer l'autonomie des entreprises par la formation d'un référent chargé de la prévention des TMS.

Durée : 42 heures (6 jours) modulables dont 1 jour en visite et étude d'entreprise par stagiaire 2900 € HT par stagiaire

Formation intra, inter-entreprise

Public visé : Toute personne susceptible d'exercer la fonction de personne « ressource » du projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Pré-requis : Connaissances de la prévention des accidents du travail dont TMS

Objectifs pédagogiques :

- Elaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Etablir un diagnostic
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS

Les + de la formation

- Après la formation, un suivi de six mois concernant les aspects réglementaires de ces risques
- Une visite de l'établissement pour chaque stagiaire
- Un référentiel remis à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama
- Exposés, mises en situation
- Visite de l'entreprise

PROGRAMME

LA METHODOLOGIE DE PROJET

LA DEMARCHE DE PREVENTION DE PREVENTION DES TMS

- ✓ Atteinte de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle
- ✓ Les 12 travaux

LES FACTEURS DE RISQUES

- ✓ Organisationnels
- ✓ Liés à l'environnement

LES OUTILS DE REPERAGE ET D'ANALYSE

- ✓ Démarche
- ✓ Outils

LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI D'INDICATEURS DE VEILLE EN FONCTION

- ✓ Du type : santé, production, qualité, gestion du personnel, économique...
- ✓ L'étape et l'objectif
- ✓ De l'utilité pour l'entreprise

VISITE DE L'ENTREPRISE ET ETUDE AVEC LE FORMATEUR

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la rédaction d'un projet de prévention



Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, un nombre croissant de maires se voient imposer de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), avec pour objectif d'assurer la protection des personnes et des biens en cas d'évènements de sécurité civile. Cette formation permet aux élus de prendre la mesure de travail pour construire un Plan Communal de Sauvegarde.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Acteurs locaux, membres du comité de pilotage communal, toute personne ayant une mission de protection des biens et des personnes

Pré-requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Organiser et manager l'étude du PCS
- Se positionner dans le PCS
- Connaître les exigences réglementaires
- Participer activement à la protection des personnes

Les + de la formation

- Une formation pouvant être adaptée en fonction des besoins formulés
- Une étude approfondie de trois PCS avec des témoignages vidéo ou écrits
- Possibilité d'étudier un futur PCS à construire

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- L'étude de cartes, d'évènements de Sécurité Civile
- Groupe de travail constitué
- Animation par débats

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formations@astradal.com

PROGRAMME

ORIGINE DU PCS

- ✓ La loi de modernisation de la Sécurité Civile
- ✓ Caractéristiques des communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS
- ✓ Les ancêtres du PCS : Plans communaux d'Action, Plans communaux de Prévention et de Secours...

ORGANISATION DES SECOURS, DE LA SAUVEGARDE

- ✓ La direction des Opérations de Secours
- ✓ La synergie entre la commune et les services de secours

ETAPES DU PCS

- ✓ Le diagnostic préalable, l'organisation de la réponse opérationnelle, le maintien opérationnel du dispositif dans le temps

LES QUATRE DIFFICULTES DE LA DEMARCHE

- ✓ La méthode, la mobilisation des compétences, la mise en place du règlement d'alerte, la mise à jour et le suivi de la démarche

LA GESTION DU PROJET

- ✓ Le rôle des élus et du comité de pilotage
- ✓ Le rôle du chef de projet communal

LA POPULATION ASSOCIEE AU PROJET

- ✓ L'information préventive
- ✓ Les réserves communales de sécurité civile

VERS UN PCS OPERATIONNEL

- ✓ L'évaluation du plan, les exercices

LES PARTENAIRES DU PCS

- ✓ Les partenaires publics, privés
- ✓ Les collectivités territoriales

PRESENTATION DE TROIS PCS

- ✓ Retours d'expérience

VALIDATION DES ACQUIS PAR CORRECTION D'UN PCS

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (P.P.M.S)

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, ou à des situations d'urgence particulières susceptibles de causer de graves atteintes aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'arrivée des secours. Tel est l'objectif du PPMS.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : directeurs d'écoles ou chefs d'établissements, membres d'un conseil d'administration ou d'une commission d'hygiène et de sécurité, enseignants, polices municipales, élus

Pré-requis : Aucun

Objectifs pédagogiques :

- Être en mesure de réaliser un PPMS
- Réussir un exercice d'évaluation
- Faire adhérer les parties à un PPMS

Les + de la formation

- Possibilité d'effectuer un autodiagnostic de mise en sûreté effectué durant la formation
- La remise d'outils de suivi
- Formateur ancien professeur de l'éducation nationale

Méthodes pédagogiques

- Une présentation par diaporama
- Visite d'un établissement ou visionnage d'une vidéo de visite
- Cas d'accidents majeurs commentés
- Exposés, débats, animation par le formateur

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

CHAMP D'ACTION DU PPMS

- ✓ Les responsabilités
- ✓ La protection des élèves et des personnels
- ✓ La dimension éducative
- ✓ L'information des familles
- ✓ La généralisation du dispositif

OBJECTIFS D'UN PPMS

- ✓ Assurer la sécurité des élèves et des personnels
- ✓ Appliquer les directives des autorités

DIAGNOSTIC DE MISE EN SURETE

- ✓ Les partenariats
- ✓ Exemple d'une grille interne d'évaluation

UN PLAN PARTICULIER

- ✓ Les risques majeurs liés à l'environnement
- ✓ Les composantes (effectifs, qualité du bâti)
- ✓ Les activités « extra-muros »

CONTENU DU PPMS

- ✓ Le déclenchement de l'alerte et l'activation
- ✓ Le mode de déclenchement
- ✓ Les consignes à appliquer dans l'immédiat
- ✓ Mettre les élèves et les personnes en sûreté
- ✓ La gestion de la communication avec l'extérieur
- ✓ Les documents et ressources indispensables lors de l'activation du plan

METHODOLOGIE DE MISE EN PLACE

- ✓ Identifier les risques
- ✓ Constituer un groupe de personnes ressources
- ✓ Sélectionner les lieux de mise en sûreté
- ✓ Prévoir les moyens logistiques nécessaires
- ✓ Organiser l'information
- ✓ Organiser un exercice de validation

L'EXERCICE

- ✓ Fréquence, la préparation des élèves, les critères d'évaluation

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?
N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



SURVEILLER LES RISQUES OPERATIONNELS DE SON ENTREPRISE

Les risques d'incendie, de malveillance et techniques sont majoritairement à l'origine d'atteintes préjudiciables pour une entreprise. Cette formation permet de mettre en place une organisation de la surveillance de ces risques en appliquant une méthodologie d'évaluation reconnue par les assureurs. La méthode propose de nombreux outils adaptables aux enjeux de l'entreprise et définit quatre niveaux de surveillance. Elle s'inspire de la règle APSAD R8.

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire, DRH, responsable sécurité/sûreté, Risk manager, consultants, assureurs, usagers, CHSCT

Pré-requis : Notions en gestion des risques

Objectifs pédagogiques :

- Participer à la réduction des risques dans une entreprise
- Maîtriser l'évolution des risques

Les + de la formation

- Un formateur consultant au profit de secteurs d'activité différents
- Des éléments de langage utilisés du métier de l'assurance
- La remise d'un guide à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama, vidéos
- Des exercices pratiques avec études de cas
- Exposés, mises en situation, échanges

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

GENERALITES

- ✓ Domaine d'application
- ✓ Méthodologie – Références - Définitions

DETERMINATION DU NIVEAU DE SURVEILLANCE DES RISQUES

- ✓ Définitions du niveau de surveillance des risques
- ✓ Les méthodes de détermination du niveau de surveillance
- ✓ Le niveau de surveillance des risques par l'analyse de vulnérabilité (approche standard)
- ✓ Le niveau de surveillance des risques par l'approche déterministe
- ✓ Evolution du NSR

LA SURVEILLANCE HUMAINE

- ✓ Le chargé de surveillance
- ✓ Le rôle de l'ensemble des salariés
- ✓ Le service de surveillance et compétences
- ✓ Le personnel d'astreinte

LA TECHNIQUE ET L'ORGANISATIONNEL

- ✓ Gestion des flux
- ✓ Installations pour la protection et à la détection des événements
- ✓ Alarme et alerte : modalités et distinction
- ✓ Télésurveillance et télé-sécurité : avantages et limites d'action

SUIVI ET AMELIORATION DE LA SURVEILLANCE

- ✓ Suivi et maintien de la surveillance
- ✓ Modes dégradés des fonctions de surveillance
- ✓ Exercices et tests de l'organisation
- ✓ Contrôle interne et audit
- ✓ L'amélioration de la maîtrise de la surveillance

EXTERNALISATION DES MISSIONS

- ✓ De la surveillance humaine
- ✓ Des missions d'installation et de maintenance

LE PILOTAGE DU PROJET DE PREVENTION

- ✓ Formalisation d'une lettre de cadrage
- ✓ Ressources en personne

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



GESTION DU STRESS Coaching

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Toute personne souhaitant canaliser efficacement son stress au travail

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

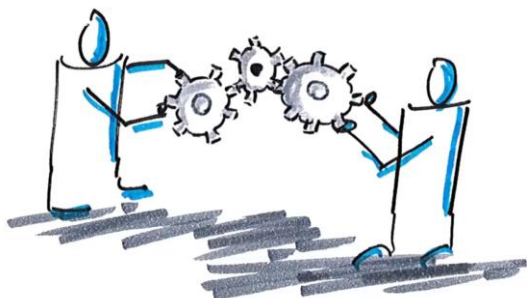
- Savoir apprendre à gérer son stress pour allier performance et bien-être au travail

Les + de la formation

- Un formateur coach issu du monde de l'entreprise
- Riche en outils à appliquer dans sa vie courante
- Exercices pratiques issus du coaching et de l'analyse

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Tests d'auto-évaluation
- Exercices
- Echanges
- Supports pédagogiques par diaporama
- Remise d'une documentation



Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

COMPRENDRE LES MECANISMES DU STRESS

- ✓ Définition
- ✓ Les trois phases d'adaptation sur le plan physiologique
- ✓ Les symptômes
- ✓ L'autodiagnostic

IDENTIFIER LES SOURCES DU STRESS

- ✓ Les facteurs de stress au travail
- ✓ Les jeux relationnels sources de stress
- ✓ Quel stresser êtes-vous pour vous-mêmes ?

GERER LE STRESS

- ✓ Limiter l'impact physique du stress
- ✓ Reprendre le contrôle
- ✓ Se protéger des « intrusions »
- ✓ Développer une attitude positive

ETUDE DE CAS

- ✓ Débats, échanges
- ✓ Recherche de solutions en groupe de travail

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM



Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

FAIRE FACE A LA PRESSION PROFESSIONNELLE

Coaching

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Toute personne souhaitant conserver ou retrouver son équilibre physique et mental afin de gagner en efficacité et en bien-être au travail

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

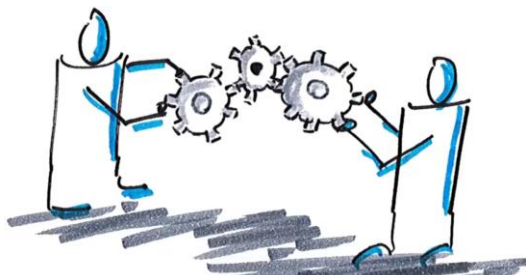
- Mieux connaître le fonctionnement du stress, ses sources et son impact sur soi.
- Améliorer sa gestion de son stress et mieux travailler avec efficacité sous tension

Les + de la formation

- Approche pragmatique proposant les techniques de sophrologie permettant à chacun de se constituer sa « boîte à outils » personnelle pour réutiliser les techniques de manière autonome

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques de respiration, détente musculaire et visualisation
- Support pédagogique par diaporama
- Remise d'une documentation



Demande de renseignement
05 24 19 36 72
contact@aleph-experts.com

PROGRAMME

COMPRENDRE LES MECANISMES DU STRESS

- ✓ Définition
- ✓ Les trois phases d'adaptation sur le plan physiologique

FACTEURS ET SYMPTOMES DU STRESS

- ✓ Identifier les sources de stress professionnel
- ✓ L'auto-diagnostic

LA SURVEILLANCE HUMAINE

- ✓ Apprendre à lâcher prise
- ✓ Eliminer les tensions
- ✓ Adapter sa respiration à l'état souhaité

FAIRE FACE AUX SITUATIONS DIFFICILES

- ✓ Ancrer un réflexe pour maîtriser le stress
- ✓ Se protéger du stress ambiant
- ✓ Activer ses ressources positives

ETUDE DE CAS

- ✓ Débats, échanges
- ✓ Recherche de solutions

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM



Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



DEVELOPPER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES EFFICACES

Coaching

Durée : 07 heures (1 jour) 650 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Toute personne souhaitant conserver ou retrouver son équilibre physique et mental afin de gagner en efficacité et en bien-être au travail

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes des relations interpersonnelles dans l'environnement professionnel
- Pratiquer l'assertivité pour créer et entretenir des relations efficaces

Les + de la formation

- Un formateur consultant au profit de secteurs d'activité différents
- Mises en situation et exercices pratiques

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Exercices pratiques de respiration, détente musculaire et visualisation
- Support pédagogique par diaporama
- Remise d'une documentation

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

LES DIFFERENTS STYLES COMPORTEMENTAUX

- ✓ Découvrir son mode relationnel
- ✓ Comprendre son impact sur ses relations
- ✓ Les attitudes inefficaces

DEVELOPPER SON ASSERTIVITE

- ✓ S'affirmer tranquillement
- ✓ Communiquer positivement de manière positive et constructive, en défendant ses intérêts
- ✓ Faire face aux comportements inefficaces
- ✓ Développer la confiance en soi en utilisant ses forces et en reconnaissant ses limites pour les dépasser

ETABLIR DES RELATIONS GAGNANTES

- ✓ Formuler des critiques constructives
- ✓ Développer la qualité de son écoute
- ✓ Pratiquer la synchronisation

ETUDE DE CAS

- ✓ Débats, échanges
- ✓ Recherche de solutions

VALIDATION DES ACQUIS PAR QCM

- ✓ Rédaction d'une lettre de cadrage en fonction d'une étude cas transmise par le formateur



Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



BONNES PRATIQUES HACCP HYGIENE ALIMENTAIRE

La méthode HACCP est un outil de travail permettant d'établir une analyse des dangers et des risques alimentaires. Elle sert également de système de gestion. Cette formation apporte les notions concrètes nécessaires à l'application de cet outil en respectant la réglementation afin que votre personnel devienne acteur de la sécurité alimentaire dans votre entreprise.

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise

Public visé : Artisans, restaurateurs, cuisines centrales, PME restauration

Pré-requis : Occuper un emploi dans le secteur de la restauration

Objectifs pédagogiques :

- Supprimer le risque de contamination
- Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire

Les + de la formation

- Un formateur consultant au profit de secteurs d'activité différents
- Des éléments de langage utilisés du métier de l'assurance
- La remise d'un guide à chaque stagiaire

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama, vidéos
- Des exercices pratiques avec études de cas
- Exposés, mises en situation, échanges

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

PROGRAMME

DEFINITION DE L'HACCP

- ✓ L'origine de l'HACCP
- ✓ Les normes
- ✓ L'Union Européenne
- ✓ La réglementation

LES DANGERS

- ✓ Biologiques
- ✓ Chimiques
- ✓ Physiques

LA MAITRISE DES DANGERS

- ✓ Les grands principes de maîtrise
- ✓ Les bonnes pratiques
 - ✚ Méthodes de travail
 - ✚ Hygiène des fabrications
 - ✚ Organisation du travail
- ✓ Les températures
- ✓ Le nettoyage et la désinfection

PROCEDURES COMPLEMENTAIRES

- ✓ Les allergènes
- ✓ Les DLV/DLUO
- ✓ La traçabilité

MISE EN ŒUVRE HACCP

- ✓ Les 7 principes
- ✓ L'identification des dangers – 5M
- ✓ L'identification des CCP
- ✓ Les limites critiques
- ✓ Déterminer les actions correctives
- ✓ Les procédures de vérification
- ✓ Le système documentaire

VISITE DES INSTALLATIONS

- ✓ Conseils d'hygiène et de gestion des installations

EXERCICES PRATIQUES ET VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Mise en pratique sur les postes de travail
- ✓ Validation des acquis évaluée par la mise en pratique sur les postes de travail en condition normale d'utilisation des cuisines

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.



DECLARATION NUTRITIONNELLE ET MISE EN CONFORMITE DE L'ETIQUETTE *Règlement INCO*

Le règlement INCO (information des consommateurs), relatif à l'étiquetage, est entré en application dans tous les pays européens pour tous les produits alimentaires, emballés ou non. Désormais, ils doivent fournir une dizaine de mentions obligatoires : liste d'ingrédients, pays d'origine et lieu de provenance pour un ingrédient primaire, présence d'allergènes, liste des nutriments obligatoires (valeur énergétique, matière grasses, acides gras saturés, glucides, sucres, protéines et sel), quantité des ingrédients...

Durée : 14 heures (2 jours) 1200 € HT par stagiaire
Formation intra, inter-entreprise, visio

Public visé : Artisans, restaurateurs, cuisines centrales, PME restauration

Pré-requis : Occuper un emploi dans le secteur de la restauration

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation pour l'appliquer

Les + de la formation

- ✓ Une formation pouvant être dispensée chez le commerçant ou l'industriel
- ✓ Après la formation, un accompagnement de six mois pour répondre aux questions réglementaires liées à la réglementation INCO

Méthodes pédagogiques

- Présentation par diaporama, vidéos
- Des exercices pratiques avec études de cas
- La mise à disposition d'une boîte à outil comprenant les affiches réglementaires

PROGRAMME

LE CONTEXTE GENERALITES

- ✓ Pourquoi ce règlement ?
- ✓ Champ d'action

LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

- ✓ La liste des mentions obligatoires
- ✓ La mise en forme et emplacements
- ✓ La dénomination de vente
- ✓ La liste des ingrédients
- ✓ Le lien d'origine et de provenance
- ✓ La déclaration nutritionnelle
 - ✚ Les mentions obligatoires et volontaires
 - ✚ La présentation
 - ✚ Le calcul des valeurs nutritionnelles
 - ✚ La valeur calculée
- ✓ La dates de congélation
- ✓ Les denrées non préemballées
- ✓ Les cas particuliers
- ✓ Le responsable des informations d'étiquetage

QUESTIONS-REPONSES

- ✓ Série de questions/réponses concernant l'application du règlement (UE) N°1169/2011 relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires
- ✓ Débats et commentaires autour de ces questions
- ✓ Présentation de 18 rubriques de questions

VISITE DES INSTALLATIONS

- ✓ Conseils d'étiquetage sur les postes de travail
- ✓ Vérification des étiquetages présents

VALIDATION DES ACQUIS

- ✓ Par la recherche des manquements d'information sur dix étiquettes proposées

Demande de renseignement
05 24 19 36 72 / 07 89 00 18 85
conseil-formationen@astradal.com

Vous êtes en situation d'handicap ?

N'hésitez pas à nous signaler votre handicap afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Notre équipe pédagogique est prête à vous accompagner dans votre réussite professionnelle avec

Des formateurs et des experts reconnus
Un référent mobilité nationale et internationale
Un référent handicap

Une responsable de l'administration pédagogique, une coach, une psychologue et d'autres intervenants provenant d'un réseau professionnel européen et international

